

Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



1208^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 19 septembre 1963,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Ouverture de la discussion générale

Discours de M. de Araujo Castro (Brésil) . .	1
Discours de M. Pearson (Canada)	9
Discours de M. Gromyko (Union des Républiques socialistes soviétiques)	14

Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ
(Venezuela).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la discussion générale

1. M. DE ARAUJO CASTRO (Brésil) [traduit de l'espagnol]: Avant tout, Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer toute la satisfaction que nous éprouvons, ma délégation et moi-même, à vous voir élu à la présidence de la dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. En apprenant cette nouvelle, nous avons été heureux pour votre pays et pour vous-même, dont nous avons toujours admiré l'intelligence, la culture et l'intégrité ainsi qu'une expérience exceptionnelle pour tout ce qui concerne les Nations Unies. Votre élection, qui fait honneur au Venezuela et à tous les pays d'Amérique latine, honore de ce fait mon propre pays.

[L'orateur poursuit en anglais.]

2. Dix-huit ans d'activité diplomatique et parlementaire intense ont marqué l'existence de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, comme aux jours de San Francisco, les objectifs de la Charte, conçus pour l'édification d'une communauté saine, fraternelle et pacifique, continuent à guider la collectivité internationale et chaque Etat séparément. Aujourd'hui, cependant, comme à l'époque où l'Organisation fut fondée, les Etats Membres, individuellement ou par groupes, continuent à concevoir différemment les moyens permettant d'atteindre les objectifs de la Charte.

3. Ces différences ont leurs origines dans les particularités du développement historique et social de chaque Etat Membre. Cependant, la Charte — miroir de la réalité — a, dès le début, non seulement reconnu ces différences, mais encore admis la nécessité pour les Nations Unies de travailler efficacement dans ce climat même de conceptions différentes. Le monde où nous vivons est fertile en idées, théories, conceptions et doctrines, et l'Organisation des Nations Unies n'a pas été fondée pour proclamer le bien-fondé éternel ou le rejet définitif de l'une quelconque d'entre elles. Notre unité d'intention pacifique doit nécessairement reposer sur l'inévitable diversité de nos opinions. Pour conserver son caractère universel, l'Organisation des Nations Unies devra continuer à être repré-

sentative de toutes les idées et conceptions de l'humanité.

4. On ne saurait négliger cependant que, dès les premiers jours de l'Organisation, les différences et les divergences quant aux moyens théoriques et pratiques d'atteindre les objectifs de la Charte se sont exprimées sous la forme d'une lutte idéologique dans laquelle les adversaires adoptaient des positions non seulement contradictoires, mais antagonistes. Les années que nous avons vécues, ici et à travers le monde, dans l'ombre de cette lutte idéologique poussée jusqu'à une scission manichéenne, ne paraissent pas avoir particulièrement profité à quiconque. Et, ce qui est encore plus inquiétant, la politique de puissance a lancé notre monde dans la course aux armements la plus coûteuse de l'histoire et l'a placé devant une perspective plus catastrophique encore pour toute l'espèce humaine: la destruction thermonucléaire collective, ironiquement graduée de manière à faire le départ entre ceux qui périront dès les premières minutes et ceux qui succomberont des mois ou des années plus tard aux pires formes de la dégénérescence. Ce serait là vraiment payer d'un prix absurde l'intolérance et l'entêtement. La vérité absolue ne saurait être proclamée sur les cendres de la désolation nucléaire. Nous devons faire preuve de plus d'humilité si nous voulons sauver notre existence. L'inflexibilité et le fanatisme sont extrêmement dangereux à l'ère atomique.

5. Le monde de 1963 n'est pas le monde préatomique de 1945 et ce n'est pas en vain que nous avons vécu 18 ans d'histoire à l'époque nucléaire. L'entrée à l'Organisation des Nations Unies d'un grand nombre de nouveaux Etats Membres, situés surtout en Afrique et en Asie, a été, de tous les points de vue, un grand bienfait pour toute la vie internationale. En raison de leurs problèmes, de leurs aspirations, de leurs besoins et de leurs buts, ces nouveaux Etats Membres, qui se situent objectivement en dehors des deux pôles de la guerre froide, ont, par l'effet de leur présence, de leur nombre et de leurs arguments, forcé tous les Etats Membres à vivre et à interpréter les réalités de la scène internationale dans une lumière tout à fait nouvelle. Il est donc légitime d'affirmer que, sur la scène internationale et dans l'Organisation qui en est le reflet, on voit tomber en une relative désuétude la polarisation du monde en deux grands groupes idéologiques. Les idées sont importantes, mais aucune ne peut survivre à l'esprit qui l'a inspirée.

6. A l'Organisation des Nations Unies, en 1963, il n'y a pas seulement l'est et l'ouest. Le monde compte d'autres points cardinaux, et il se peut que ces deux mots, qui jusqu'à une date toute récente ont dominé la politique internationale, finissent par être rendus à la géographie. L'atténuation du conflit idéologique et l'élimination progressive des implications politiques des termes "est" et "ouest" ont eu aussi certaines conséquences — sur le plan de la

politique comme sur celui de la signification profonde — en ce qui concerne les notions de neutralisme et de non-alignement. Ces notions ont perdu de leur fermeté à mesure que les idées maîtresses qui les soutenaient devenaient de moins en moins rigides. Nous ne devons pas perdre de vue les grands changements intervenus dans le monde depuis octobre dernier et nous devons explorer toutes les possibilités de négociation qu'a ouvertes la récente signature du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires ^{1/}.

7. Regardons autour de nous dans cette salle et demandons-nous si le monde représenté ici peut être vraiment décrit avec exactitude au moyen de généralisations aussi hâtives et de classifications aussi rigides. Trois grandes catégories ne sauraient embrasser la gamme complète des idées, des conceptions et des tendances de l'humanité toute entière. Celle-ci est plus riche et bien plus complexe que ceux qui veulent la classer ainsi. Dès qu'on comprend cela, il se peut que cela complique les problèmes politiques et oblige à reviser certains livres et brochures de propagande politique, mais cela nous permet également d'espérer que le monde où nous vivons deviendra ainsi moins dangereux et moins explosif. Les sociologues et les théoriciens politiques auront plus à faire, mais les hommes d'Etat et les diplomates travailleront peut-être dans un climat de confiance accrue.

8. Dans le monde contemporain et à l'Organisation des Nations Unies, nous assistons à l'apparition non de blocs neutres ou non alignés, non d'une troisième puissance politique ou idéologique, mais d'affinités, peut-être moins stables, mais plus efficaces quant aux objectifs tactiques façonnés pour les besoins communs. Nous voyons en somme apparaître à l'Organisation des Nations Unies un groupe parlementaire de petites et moyennes puissances, qui, au-delà ou en dehors des idéologies ou des alliances militaires, s'unissent pour poursuivre la lutte, autour de trois thèmes fondamentaux: désarmement, développement et décolonisation. Il est aisé de définir le sens des termes de cette trinité. La lutte pour le désarmement est la lutte pour la paix même et pour l'égalité juridique des Etats qui s'efforcent de se placer au-delà des limites de la peur ou de l'intimidation. La lutte pour le développement est la lutte pour l'émancipation économique et la justice sociale. La lutte pour la décolonisation, dans son sens le plus large, est une lutte pour l'émancipation politique, pour la liberté et pour les droits de l'homme. C'est là le grand mouvement qui se déroule ici même, le mouvement lancé par des puissances petites ou moyennes qui ne peuvent plus accepter de voir analyser les problèmes du monde selon l'anachronique méthode manichéenne. Au contraire, ces pays veulent que l'Organisation des Nations Unies s'adapte au monde de 1963, monde dans lequel ils doivent vivre sous la menace de grands dangers, mais au seuil d'admirables perspectives. Ce groupe parlementaire, encore en train de se définir, transcende déjà la vieille division du monde en puissances occidentales, orientales et neutres. Ce mouvement, lancé sous le signe du désarmement, du développement et de la décolonisation, ne demande que l'exécution des promesses déjà contenues dans la Charte des Nations Unies.

9. Tout pays, grand ou petit, sera toujours le meilleur juge de ses besoins en matière de défense ou de sécurité. Mon pays, par exemple, n'a jamais accepté l'étiquette du neutralisme pour sa politique étrangère indépendante. Notre position est parfaitement claire. Le Brésil n'appartient à aucun bloc, mais il fait partie intégrante d'un système, le système interaméricain, que nous concevons comme instrument de paix et d'entente entre tous les membres de la communauté des nations. Comme la plupart des pays latino-américains et afro-asiatiques, le Brésil ne peut cependant rester étranger à ce groupe parlementaire qui comprend la grande majorité des 111 Etats Membres et qui imprime ainsi à l'Organisation un élan nouveau. Cependant, dans un esprit de pur réalisme politique, nous devons admettre que les recommandations de cette majorité sur chacun des trois thèmes fondamentaux restent fort souvent lettre morte.

10. La course aux armements se poursuit sans frein malgré les résolutions répétées de l'Organisation mondiale. Une énorme partie du genre humain végète encore dans des conditions de vie humiliante, incompatibles avec la dignité de l'homme, et des millions d'êtres sont encore privés de la liberté et des droits de l'homme par des formes dégradantes d'oppression politique ou coloniale. Cela est dû — ayons le courage de le dire — à l'existence et à la survivance du droit de veto, un veto invisible, à l'Assemblée générale. Ce veto invisible, dont on parle très peu, peut, dans d'importantes questions comme celles du désarmement, du développement et de la décolonisation, se révéler plus destructeur et plus dangereux encore que l'aspect négatif du principe de l'unanimité, qui a empêché le Conseil de sécurité de remplir ses fonctions et d'agir efficacement. C'est ce veto invisible qui empêche d'adopter certains projets de résolution ou qui, bien plus souvent encore, empêche d'appliquer les résolutions déjà adoptées. C'est contre ce veto que doivent être dirigés les efforts des nations qui ont des aspirations et des revendications communes pour la paix, le développement et aussi la liberté. En effet, dans la lutte pour la paix et le développement, l'homme ne peut faire fi de sa liberté.

11. Pour remplir le mandat de médiation que lui avait confié l'Assemblée générale, le Brésil a agi au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement avec le réalisme le plus strict. Comme nous l'avons déclaré à Genève, le désarmement constitue un problème central, et toutes les autres questions politiques s'y trouvent contenues et reflétées. Comparé à celui du désarmement, tout autre problème, si difficile qu'il puisse paraître — et nous avons cité comme exemple celui de Berlin —, semble relativement facile à résoudre parce que, quelle qu'en soit la solution, chaque partie se fait une idée approximative de ce qu'elle peut gagner ou perdre, et aussi parce que cette solution n'est pas nécessairement définitive et irrévocable s'il reste des moyens ou des possibilités de la modifier. Le désarmement est un problème de force et, traditionnellement, les problèmes de force sont résolus par l'emploi de la force. La difficulté à Genève consiste précisément à tenter de résoudre ce problème de force par la négociation et la persuasion. Ce n'est pas une tâche facile, et le sens élémentaire de la réalité nous incline à admettre que nous sommes encore bien loin de la conclusion d'un traité de désarmement général et complet. Pour le texte de ce traité, nous n'avons guère dépassé les premiers paragraphes du préambule. Et, pendant ce temps, d'énormes ressources qu'on pourrait utiliser à améliorer la condi-

^{1/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

tion humaine apparaissent comme des facteurs de menace et de destruction. La course actuelle aux armements, poursuivie à un rythme insensé, est la cause principale du fait que les ressources disponibles pour les grandes tâches du développement économique sont si rares. Comment parler sérieusement de progrès culturel quand l'espèce humaine s'occupe pour une part non négligeable de préparer et de perfectionner les moyens de sa propre destruction? La seule technique qui mérite d'être respectée est celle qui conduit à la vie et à la liberté.

12. A la conférence de Genève, les huit pays médiateurs — Birmanie, Brésil, Ethiopie, Inde, Mexique, Nigéria, République arabe unie et Suède — assument une lourde responsabilité diplomatique dans cette question du désarmement. Ils n'ont pas agi comme un "bloc politique", mais comme un "groupe diplomatique" qui, dans un esprit de médiation, s'est efforcé avec ténacité d'élargir les rares terrains d'entente entre les deux blocs de puissances. Agissant toujours pour répondre à l'opinion publique mondiale, ces pays ont apporté au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement une contribution décisive grâce à leurs efforts qui lui ont permis de prendre sa première mesure positive, le *Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau*, récemment conclu à Moscou. Le Brésil a toujours soutenu que les puissances nucléaires, sans attendre la conclusion d'un traité de désarmement général et complet, devraient entreprendre de conclure des accords chaque fois que leurs vues se trouvent coïncider. Pour cette raison, nous avons toujours accordé la priorité à la question des essais nucléaires, de la non-dissémination des armes nucléaires et de la prévention d'une guerre accidentelle. C'est dans cet esprit que, conscient des difficultés que ne cessaient de soulever la détection et la vérification des essais souterrains, le Brésil a posé aux puissances nucléaires la question suivante:

"On a laissé entendre qu'il était difficile d'aboutir à l'interdiction des essais nucléaires parce que les grandes puissances ne pouvaient ou ne voulaient pas se mettre d'accord sur la question complexe du contrôle, qui repose précisément sur la confiance. On sait fort bien toutefois que les principales divergences et contradictions résident dans le domaine de la détection et de l'identification des essais souterrains; pour les essais dans l'atmosphère et dans l'espace extra-atmosphérique, le contrôle international ne semble pas soulever de difficultés insurmontables. Dès lors, pourquoi ne concentrons-nous pas nos efforts sur cette question des essais dans l'atmosphère et dans l'espace extra-atmosphérique, qui sont effectivement et virtuellement les plus dangereux, ceux qui affectent le plus l'esprit, le corps et les nerfs? Pourquoi ne pas faire, comme le propose le mémorandum des huit Etats non alignés, une étude plus complète des possibilités d'accord sur la question du contrôle des essais dans l'atmosphère et dans l'espace extra-atmosphérique, en même temps que s'engagerait une discussion sur les moyens adéquats de détection et d'identification des essais souterrains^{2/7}"

Cette question, posée pour la première fois le 25 juillet 1962 et répétée le 17 août 1962, n'a d'abord rencontré que le silence des trois puissances nuclé-

aires qui formaient le Sous-Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. Ce n'est que le 27 août 1962 que les grandes puissances ont commencé à aller de l'avant en présentant la proposition conjointe anglo-américaine d'interdiction partielle des essais nucléaires^{3/}. Je mentionne ce fait ici non pour monter en épingle la contribution de mon pays à la cause du désarmement, mais pour indiquer que, dans l'accomplissement de leur rôle médiateur, les huit puissances non alignées de Genève doivent courir le risque d'être mal comprises et critiquées, et ce pour des raisons tenant souvent à des considérations tactiques éphémères.

13. Mon pays a accueilli avec enthousiasme la signature du traité de Moscou, et, dans son message au président Kennedy, au président Khrouchtchev et au premier ministre Macmillan, le président João Goulart a dit combien le Brésil se réjouissait de l'esprit constructif avec lequel le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique avaient mené les négociations. Mon gouvernement a été l'un des premiers à signer le traité et il l'a soumis pour ratification à notre congrès. Pour le Brésil, le traité partiel n'a pas seulement le grand mérite d'éliminer immédiatement les effets mortels des radiations; il a aussi la valeur symbolique d'une démonstration prouvant qu'un effort commun des grandes puissances pour mettre fin à leurs divergences de vues est toujours possible et viable. Dans cet esprit, le Brésil a accueilli le traité partiel comme l'un des événements les plus riches de promesses depuis 1945 et comme le point de départ d'accords plus créateurs et de portée plus vaste encore. Ce que je vais dire ne doit donc pas être interprété comme exprimant un manque d'enthousiasme pour ce traité.

14. Sans vouloir sous-estimer le retentissement ni la signification profonde du traité partiel d'interdiction des essais nucléaires, qui reprend une idée que nous avons défendue dès les premiers jours de la conférence de Genève, nous ne pouvons nous empêcher de regretter que la réunion de Moscou se soit tenue en dehors du cadre du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement. Nous ne voyons aucune explication logique ou plausible à cela, parce que nous ne pouvons admettre que les puissances nucléaires aient voulu se désolidariser des autres membres pour résoudre une question d'intérêt commun. Puisqu'il existait à Genève un Sous-Comité des essais d'armes nucléaires composé uniquement des trois puissances nucléaires, ce sous-comité aurait pu, en vertu du règlement de la Conférence, se réunir n'importe où et à n'importe quel échelon; pourquoi, alors, les trois puissances nucléaires n'ont-elles pas voulu donner à la conférence de Moscou le caractère d'une réunion de ce sous-comité? Cela aurait eu le grand avantage de placer la question dans le contexte du désarmement général et complet et de servir de point de départ aux travaux futurs du Comité. La paix et la sécurité mondiales ne sauraient faire l'objet de négociations privées de la part d'un directoire de grandes puissances, si grandes et si puissantes soient-elles. Un danger commun de mort et de destruction doit avoir pour contrepartie une responsabilité commune. Et c'est cette responsabilité que les puissances non nucléaires entendent assumer.

15. Tout comme nous avons posé une question le 25 juil. 1962, nous posons aujourd'hui, du haut de cette

^{2/} Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, document ENDC/PV. 61, p. 41.

^{3/} Commission du désarmement, documents officiels, Supplément pour la période de janvier 1961 à décembre 1962, document DC/205, annexe P.

tribune, les questions suivantes aux trois puissances nucléaires: Quelles sont les difficultés réelles qui nous empêchent d'aboutir à une solution définitive du problème des essais souterrains? Pourquoi ne pas reconnaître qu'en ce qui concerne cette question les points de vue opposés sont maintenant suffisamment proches pour que n'importe laquelle des parties puisse accepter le point de vue opposé sans faire en réalité de grosses concessions? Pourquoi ne pas examiner d'un commun accord la possibilité d'élargir immédiatement le terrain d'entente auquel on est parvenu à Moscou en interdisant en outre les essais souterrains dépassant une gamme donnée à partir de laquelle ils peuvent être décelés?

16. Lorsqu'il se réunira à nouveau, le Sous-Comité du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement chargé d'étudier la question du traité pour la cessation des essais d'armes nucléaires pourrait peut-être explorer immédiatement la possibilité d'étudier progressivement, par étapes successives, la question d'une interdiction des essais nucléaires. On peut envisager par exemple, lors d'un premier stade, l'interdiction immédiate des essais souterrains atteignant une limite décelable actuellement par les systèmes de surveillance des parties intéressées et, lors d'un second stade qui commencerait dans un délai maximum d'un an, de suspendre les essais dépassant une certaine limite, 4,75 kilotonnes par exemple, ou la limite la plus pratique du point de vue technique à ce moment. Ce programme comporte naturellement des aspects scientifiques et techniques susceptibles d'être révisés et modifiés au cours des discussions entre les puissances nucléaires, qui sont certainement le mieux qualifiées dans ce domaine en raison de leur expérience bien connue des explosions.

17. Il est évident que, dans tous ces cas, une entente entre les puissances nucléaires est indispensable et que, d'autre part, celles-ci ne peuvent continuer à ne tenir aucun compte des opinions exprimées si souvent par l'Assemblée générale. En faisant ces suggestions, je n'ignore pas que nous risquons de nous heurter à de nouvelles manifestations de l'incompréhension que nous avons déjà rencontrée dans le passé.

18. Le Brésil poursuivra, de concert avec la Bolivie, le Chili, l'Equateur et le Mexique, ses efforts en vue de la conclusion d'un accord unanime de "dénucléarisation" de l'Amérique latine, tout en formulant l'espoir que des accords analogues pourront être conclus ailleurs pour couvrir une partie du monde aussi vaste que possible. Pour ce qui est de la "dénucléarisation" de l'Amérique latine, ma délégation, qui a demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour, tient à indiquer que nous ne proposons pas que l'Amérique latine soit déclarée zone dénucléarisée par l'Assemblée générale. Le Brésil propose que les pays d'Amérique latine, en tant qu'Etats souverains, examinent la possibilité de conclure, par les moyens les plus appropriés, un traité en vertu duquel ils s'engageraient à ne pas fabriquer, stocker, recevoir ou essayer d'armes nucléaires. C'est le sens que nous donnons à la proposition des cinq pays d'Amérique latine, récemment confirmée par une déclaration commune du 29 avril 1963, signée par les Présidents de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de l'Equateur et du Mexique. Ma délégation maintiendra sur ce point les contacts les plus étroits avec toutes les délégations d'Amérique latine.

19. Dans le même esprit, la délégation brésilienne au Comité du désarmement a récemment émis à Genève l'idée d'un pacte multilatéral de non-agression qui établirait un mécanisme liant réciproquement le plus grand nombre possible de parties contractantes et aux termes duquel les Etats s'engageraient à ne commettre d'agression contre aucun autre Etat, quel que soit sa situation géographique. Cette idée nous semble beaucoup plus raisonnable et dynamique que l'idée précédente d'un pacte de non-agression entre les membres de l'OTAN et ceux du pacte de Varsovie. L'esprit de la Charte est universel. La paix doit régner entre tous les membres de la communauté internationale et non pas seulement entre les Etats qui font partie de telle ou telle alliance militaire. L'idée d'un pacte limité à une certaine catégorie d'Etats est fondée sur les anciennes conceptions Est-Ouest dont la prédominance, comme je l'ai dit, semble en voie de disparition.

20. Le Brésil continue à être favorable à la création, dans le cadre du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, d'un comité technique chargé d'étudier des solutions aux problèmes du contrôle, faute desquelles il ne sera pas possible d'accomplir de progrès décisifs sur la voie du désarmement général et complet. Nous continuons à penser que les débats politiques ne peuvent se dérouler éternellement dans le vide sur le plan technique. Nous ne pouvons concevoir un désarmement sans contrôle.

21. La deuxième série de considérations que la délégation brésilienne juge nécessaire de présenter a trait au développement économique et social. Le problème du développement économique tend à devenir, dans l'état démographique et économique actuel du monde, aussi urgent, à notre avis, que celui du désarmement, avec, toutefois, une différence fondamentale, à savoir que le désarmement deviendra un processus de longue haleine et que les dangers inhérents aux armements diminueront avec chaque pas accompli sur la voie de la paix, mais que la situation économique engendrera au contraire des pressions de plus en plus insupportables pour la structure des sociétés humaines si des mesures ne sont pas prises d'urgence pour identifier et hâter le développement. De même que nous sommes contraints de lier la sécurité collective au désarmement général et complet sous contrôle international, de même nous sommes forcés d'associer, comme des conceptions jumelles, les notions de sécurité collective politique et de sécurité collective économique.

22. Dans les conditions actuelles, les deux tiers de l'humanité vivent à un niveau de subsistance et souffrent de toutes les misères sociales et économiques qu'entraîne le sous-développement. A côté de ces deux tiers de l'humanité, une minorité de la population mondiale, qui bénéficie de l'accroissement de la productivité dû à l'industrialisation, est parvenue à un degré élevé de prospérité économique et de bien-être social.

23. Toutefois, la clef du problème qui se pose à la communauté internationale que nous représentons ici ne tient pas simplement à l'existence d'un passé entre les revenus des pays développés et ceux des pays en voie de développement. Le facteur décisif, c'est que ce fossé s'élargit et qu'il deviendra de plus en plus difficile à combler si les tendances actuelles ne sont pas renversées. C'est dans le contexte de cette situation et de ces perspectives bien sombres que nous devons nous efforcer de comprendre les

efforts déployés par les pays en voie de développement pour faire face aux besoins du progrès social et de la justice économique. Ces besoins, qui correspondent aux aspirations humaines les plus légitimes, ne pourront être réprimés indéfiniment, et c'est en vue de les satisfaire que la communauté internationale se doit de compléter les efforts qu'accomplit chaque pays en voie de développement.

24. Si la lutte pour le développement économique doit être menée sur plusieurs fronts, il appartient à l'Organisation des Nations Unies, à cause de l'universalité de sa vocation et conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte, de remplir un rôle décisif en arrachant la grande majorité de la population mondiale à la situation infra-humaine dans laquelle elle se débat. De l'avis de mon gouvernement, les activités des Nations Unies dans le domaine du développement économique doivent se concentrer sur trois grands secteurs prioritaires: l'industrialisation, la mobilisation des capitaux pour le développement et le commerce international.

25. Sans vouloir minimiser l'importance d'un développement économique intégré, tout le monde est aujourd'hui convaincu que l'industrie constitue le secteur le plus dynamique de l'économie des pays en voie de développement et le plus capable de leur apporter la diversification et l'émancipation économique dans un délai relativement court. La doctrine classique de la division internationale du travail, qui condamnait les pays périphériques à demeurer immuablement fournisseurs de produits primaires, est déjà dépassée et elle a été remplacée par une théorie plus compatible avec les réalités du monde moderne. Toutefois, comme elles ont été conçues à une époque à laquelle cette évolution doctrinale n'était pas encore arrivée à son terme, les institutions des Nations Unies ne se sont longtemps occupées que marginalement des problèmes de l'industrialisation, accordant une importance presque exclusive à d'autres secteurs tels que l'agriculture et la santé publique. Il est vrai que les ressources consacrées à l'industrialisation ont un peu augmenté au cours des dernières années. Toutefois, leur taux d'accroissement reste minime par rapport aux besoins des pays en voie de développement et aux moyens financiers des pays développés, comme l'a clairement indiqué le Comité consultatif d'experts^{4/}, qui a récemment étudié les activités des Nations Unies dans le domaine du développement industriel. D'après le rapport de ces experts, le cadre institutionnel actuel est insuffisant et doit être remplacé d'urgence par un cadre nouveau correspondant mieux aux aspirations générales des pays en voie de développement qui souhaitent une industrialisation accélérée. Le Gouvernement brésilien estime que la création d'une institution spécialisée pour le développement industriel contribuerait de façon décisive à la réalisation de ces aspirations.

26. Le deuxième secteur prioritaire est celui du transfert de capitaux des pays développés, où ils abondent, vers les pays en voie de développement. La mobilisation des ressources financières internationales est une des conditions essentielles à remplir pour que les pays en voie de développement puissent atteindre progressivement un bien-être comparable à celui des pays développés. Toutefois, le courant de l'assistance financière doit être authentiquement adapté aux besoins des pays en voie de développement tant

du point de vue quantitatif, en ce sens que le volume total de capitaux disponibles doit être proportionnel aux besoins, que du point de vue qualitatif, en ce sens que les conditions d'emprunt doivent tenir compte des difficultés structurales que rencontrent les balances des paiements de ces pays. L'importance des prêts à long terme et à intérêt modéré a été soulignée en termes convaincants par l'ancien Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, M. Eugène Black, qui a déclaré que, si l'aide n'était pas composée en plus grande partie de fonds accordés à des conditions de faveur, le mécanisme de développement économique serait alourdi par des dettes étrangères jusqu'au moment où il serait contraint de s'arrêter à mi-course au milieu de projets à demi réalisés et de montagnes de plans abandonnés. L'insuffisance de moyens de financement internationaux disponibles à des conditions compatibles avec la situation économique particulière des pays en voie de développement risque d'obliger ces pays à adopter des solutions d'urgence peu orthodoxes s'ils veulent éviter la stagnation ou la régression économique et les troubles sociaux généralisés.

27. Tout le monde reconnaît maintenant que l'assistance économique ne devrait comporter aucun élément non économique. L'assistance accordée de la sorte présente l'avantage de débarrasser le climat politique, sur le plan national comme sur le plan international, d'une source inutile de controverses. De plus, elle concorde entièrement avec les intérêts à long terme de tous les pays souverains, qu'ils soient exportateurs ou importateurs de capitaux, et il y aurait lieu de l'encourager par tous les moyens en recourant de plus en plus à des arrangements multilatéraux. Les programmes régionaux d'assistance jouent à cet égard un rôle capital et l'on ne devrait négliger aucun effort pour les intensifier et les élargir. Afin que cette tendance à la multilatéralisation marque un progrès décisif, et sans méconnaître pour autant l'importance de toutes les sources actuelles d'assistance, il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies soit dotée de son propre organisme de financement pour pouvoir intervenir dans le domaine de l'assistance financière aux pays en voie de développement.

28. C'est dans cet esprit que la délégation brésilienne a préconisé dans le passé et continue de préconiser la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies auquel pourraient participer tous les Membres de l'Organisation et des institutions spécialisées. Ce nouvel organisme, déjà créé en principe, pourrait accorder des prêts et des dons et serait administré de façon que tous les pays membres aient le même nombre de voix quel que soit le montant de leur contribution. Une fraction appréciable des ressources libérées par le désarmement général et complet pourrait être affectée au fonds d'équipement. Tant que le désarmement total, que souhaite si ardemment l'humanité, ne semble pas en vue, un faible pourcentage des dépenses militaires courantes devrait être mis à la disposition du fonds. L'affectation de 1 p. 100 seulement des ressources que dévore actuellement la course aux armements ne représenterait pas moins de 1 200 millions de dollars par an, somme qui permettrait au fonds d'entreprendre des opérations d'une ampleur pour l'instant inespérée. Nous souhaitons de tout cœur que les 120 millions de dollars consacrés chaque année aux armements ne soient jamais utilisés dans une guerre. Nous espérons sincèrement que les

^{4/} Comité consultatif d'experts sur les activités des organismes des Nations Unies en matière de développement industriel.

générations futures pourront dire qu'il s'agissait de sommes gaspillées stupidement. Pourquoi, dans ces conditions, serait-il trop audacieux de demander le sacrifice, ou l'économie, de 1 p. 100 de ce que coûte la folie des hommes pour la rédemption sociale et le progrès de l'humanité tout entière?

29. De plus, pour marquer la présence de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'équipement et pour permettre aux gouvernements des Etats Membres de suivre systématiquement et en permanence l'ensemble des mouvements de capitaux vers les pays en voie de développement, l'Assemblée générale pourrait envisager de créer un comité permanent du Conseil économique et social analogue au Comité du développement industriel et à d'autres organes subsidiaires.

30. Le troisième secteur prioritaire — qui, dans les circonstances actuelles, est également le plus important — doit faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre des activités économiques et sociales des Nations Unies. Il est regrettable de constater que le commerce international n'a contribué jusqu'à présent que de façon marginale au développement économique des pays à faible revenu, surtout depuis quelques années. Dans certains cas, il a même aggravé la situation relative des pays en voie de développement et, par suite de l'évolution défavorable des termes de l'échange, il a augmenté l'écart entre les revenus des pays développés et ceux des pays en voie de développement. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été convoquée précisément parce que la structure actuelle du commerce international dessert les intérêts des pays en voie de développement et repose sur un ensemble de principes et de modalités qui, dans la plupart des cas, sont essentiellement axés sur les intérêts et les particularités des pays industrialisés. Cette conférence atteste la présence agissante de l'Organisation des Nations Unies, l'universalité de ses conceptions et l'intérêt qu'elle attache aux problèmes du développement dans le domaine du commerce international, problèmes qui se situaient jusqu'à présent hors de son champ d'activité. Elle atteste la volonté politique de reviser ce qui doit l'être, de remanier des principes aujourd'hui périmés, de fixer de nouvelles règles en matière de rapports internationaux, d'instaurer les conditions propres à une nouvelle division internationale du travail fondée sur la corrélation du commerce et du développement et, enfin, de créer le cadre institutionnel nécessaire à l'application de ses décisions. Si ces espoirs devaient être déçus, ce serait l'un des échecs les plus douloureux de l'histoire des Nations Unies. Il faut que la Conférence justifie les aspirations légitimes de tous les pays sous-développés qui comptent sur la compréhension des pays développés auxquels incombent de loin les responsabilités les plus lourdes pour ce qui est d'introduire de l'ordre et du bon sens dans une vie économique internationale qui en est encore à ses balbutiements.

31. Le Gouvernement brésilien estime qu'à l'issue de ses travaux la Conférence, pour cristalliser un long processus de décisions politiques et de vastes interactions idéologiques, devrait adopter une déclaration sur la réalisation et le maintien de la sécurité collective économique. Cette déclaration, déjà ébauchée dans l'exposé commun fait à Genève par les pays en voie de développement, serait un acte politique de grande portée et peut-être l'un des événements les plus importants qui aient jamais eu lieu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Elle trouverait

incontestablement sa place auprès des deux autres instruments dont nous avons lieu d'être fiers: la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Elle ne proposerait pas de solution idéale pour l'établissement de la sécurité collective économique. Elle aurait, au contraire, pour objet de proposer, sur des bases claires et objectives, un ensemble de principes qui pourraient constituer les buts à long terme des Nations Unies dans ce domaine. Il s'agirait par conséquent de définir certaines notions communes relatives à la vie économique internationale, ce qui permettrait de parvenir plus facilement à un accord lors de l'examen des problèmes ou des objectifs pratiques liés à l'organisation économique de la communauté internationale. L'analogie qui se prête le mieux à la définition de ces objectifs est la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans un texte qui fait la synthèse des principes fondamentaux relatifs au plus complexe des sujets — l'être humain —, nous trouvons résumé tout un programme d'avenir destiné à façonner l'être humain de demain à partir de l'être humain d'aujourd'hui. Ne serait-il donc pas possible d'y adjoindre une autre déclaration qui traiterait du sujet qui occupe la deuxième place parmi les sujets les plus controversés dans notre société actuelle: les relations économiques entre les nations?

32. En faisant cette proposition, la délégation brésilienne ne méconnaît pas les difficultés qu'il faudra surmonter. Notre tâche est d'autant plus ardue que nous ne songeons pas à un simple exercice de rhétorique. Un accord général sur de vagues propositions ne saurait remplacer le désir sincère de contribuer au progrès social et économique des pays en voie de développement. Un texte grandiloquent qui n'aurait aucun rapport avec la pratique des relations économiques internationales ne serait d'aucune utilité et pourrait même être nuisible. Pour préparer la déclaration, la Conférence devrait tirer parti du précieux patrimoine d'idées amassé au cours des années par les institutions des Nations Unies, en utilisant notamment le projet de déclaration sur la coopération économique internationale qu'étudie actuellement un groupe de travail du Conseil économique et social. La notion même de sécurité collective économique est née de cet ensemble d'études, de recherches et de réflexions. Il faut maintenant codifier ce système complexe dans une déclaration qui serait l'expression d'une foi collective dans une remise en ordre complète du processus économique international et qui pourrait orienter l'action internationale contre le sous-développement. La délégation brésilienne tient à exprimer l'espoir fervent qu'en 1965, lorsque nous célébrerons le vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous aurons pu déjà proclamer la déclaration sur l'établissement et le maintien de la sécurité collective économique.

33. Après cette évocation des tâches qui attendent les Nations Unies dans le domaine du développement économique, il convient de souligner que le niveau élevé de développement atteint par un petit nombre de pays ne signifie pas nécessairement que les autres pays doivent rester sous-développés. Il est évident, au contraire, que la sécurité économique et sociale dont jouissent certains est compromise si tous n'y parviennent pas. Nous sommes sur le point de reconstruire une communauté internationale nouvelle, dans laquelle la perpétuation du sous-développement économique et social serait dangereux pour tous. Nous vivons dans un système de causes et d'effets réci-

proques. De même que la paix est indivisible, parce qu'elle comporte un élément d'interdépendance et que sa consolidation exige la coopération des nations souveraines, de même le progrès économique et social de l'humanité, qui est la condition et l'expression de la paix, doit être indivisible. Nous ne sommes pas en présence d'abstractions, mais de dures réalités qui exigent une action prompte et décisive.

34. On peut affirmer sans exagération que l'humanité est entrée dans la phase finale du processus colonial sans que les caractéristiques de celui-ci aient changé depuis cinq siècles. On peut admettre que le processus colonial est un archaïsme historique et sociologique dont les vestiges, qui sont dans le monde contemporain une source de tensions et de frictions politiques, peuvent et doivent être définitivement extirpés et éliminés.

35. Ce qui frappe le plus, cependant, dans ce processus général, c'est le fait que, jusqu'à leur liquidation complète, les vestiges du colonialisme constituent la principale entrave au développement économique des anciennes colonies devenues Etats souverains. A de très rares exceptions près, ces Etats souverains se sont heurtés à d'énormes obstacles dans leur développement parce que la structure de leurs échanges commerciaux réduit à néant les moyens économiques dont ils disposent; leur statut économique semi-colonial s'est perpétué.

36. La liquidation et l'élimination de l'anachronisme historique et sociologique du colonialisme présentent donc le plus grand intérêt pour la défense des économies de toutes les anciennes colonies, quels que soient leur degré d'émancipation politique et le continent auquel elles appartiennent.

37. On admet généralement de nos jours que la décolonisation totale est l'objectif essentiel poursuivi dans le monde entier partout où des territoires ou des peuples se trouvent dans une situation de dépendance quelconque. Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, cet objectif ne découle pas uniquement d'un élément quantitatif qui serait le vote prédominant des nouveaux Etats Membres; il procède également d'un facteur qualitatif, à savoir le fait que la thèse anticoloniale se justifie sur les plans moral, économique, démographique, social et politique. Seules des raisons de politique de puissance et de relations entre les Etats peuvent expliquer les retards intervenus, car les raisons dites techniques, telles que le développement culturel, l'aptitude des peuples à se gouverner, la viabilité économique des pays, le manque de préparation des dirigeants et d'autres arguments de ce genre, militent en fait contre la thèse coloniale. En effet, on ne peut guère espérer que ce qui n'a pas été fait en l'espace de plusieurs dizaines d'années puisse l'être dans les quelque années à venir. Et, si rien n'a été fait, cela tient à la volonté, inhérente au régime colonial, de ne rien faire.

38. Dès la huitième session de l'Assemblée générale et jusqu'à la quinzième, qui s'est tenue en 1960, année africaine des Nations Unies, la décolonisation a fait tous les ans d'énormes progrès avec un élan toujours plus grand dont les bases théoriques en grande partie étaient dues dans une large mesure à l'action des délégations d'Amérique latine. Ce mouvement a reçu une impulsion extraordinaire du fait de la seconde guerre mondiale, dans laquelle les peuples des territoires non autonomes d'Afrique et d'Asie ont joué un rôle très important que l'on n'a

pas suffisamment souligné jusqu'à présent. La seconde guerre mondiale a créé les conditions de l'indépendance nationale qui, si elles avaient été entravées, auraient mis en péril la paix précaire à laquelle était parvenu le monde. Après l'adoption en 1960 de la résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, l'Organisation des Nations Unies a commencé à faiblir dans sa détermination d'appliquer les principes exprimés dans la Déclaration pour la liquidation du colonialisme. En effet, cette application dont on proclamait qu'elle devait être immédiate s'est heurtée à des difficultés qu'avaient déjà prévues certains observateurs, même si les débats n'en faisaient pas encore officiellement mention.

39. Le Brésil reconnaît que les vestiges du colonialisme offrent encore une certaine résistance et continueront d'exiger pendant un certain temps des efforts vigoureux et une grande sagesse. Néanmoins, le mouvement de décolonisation peut être mené pacifiquement à son terme dans le cadre de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale. Le Comité spécial des Vingt-Quatre sur l'application de la Déclaration mérite l'appui de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Presque sans exception, les puissances qui possédaient autrefois un empire colonial ont répondu à l'appel des temps nouveaux. Les quelques obstacles qui s'opposent encore à cette évolution exigent que les Nations Unies redoublent d'efforts en vue de parvenir à une solution rationnelle et harmonieuse. Le moment est donc bien choisi, pour le Comité spécial, lors de la prise de ses travaux, de passer systématiquement en revue chaque continent, sans oublier le continent américain et les territoires qui y dépendent de puissances extra-continéntales. Tant qu'il subsistera un territoire non autonome, ce type de relations internationales, à la fois périmé et anachronique, sera une source de malentendus. Telle est la leçon de notre temps.

40. Le Brésil estime que la lutte pour la décolonisation englobe tous les aspects du combat séculaire pour la liberté et les droits de l'homme. Il s'oppose à toute forme de colonialisme, politique ou économique. Pour la même raison, il considère avec une extrême suspicion l'apparition de variantes du colonialisme politique qu'on a déjà définies sous le nom de néo-colonialisme. Il serait donc souhaitable que les organes actuellement chargés des problèmes de la décolonisation dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies dirigent leur attention vers ce phénomène nouveau du monde moderne dont il est inutile de souligner les conséquences dangereuses.

41. L'Organisation des Nations Unies serait un échec de plus, et le plus amer de tous ceux qu'a subis l'humanité dans la longue histoire de ses espoirs déçus; elle trahirait son but et son destin si elle ne faisait pas face, avec toute l'urgence et toute la volonté qu'exige notre époque, à ces trois catégories de problèmes internationaux vitaux que sont le désarmement, le développement et la décolonisation.

42. Cependant, à mesure que nous nous approchons de ces objectifs, nous prenons conscience de la nécessité inéluctable de renforcer notre organisation pour qu'elle puisse s'adapter aux tâches que lui imposent ses devoirs et ses obligations. Cette œuvre de régénération a reçu une impulsion dynamique grâce à la perspicacité et à la sagesse de notre secrétaire général, U Thant, qui joint à ses qualités de penseur et d'homme d'action une compréhension exacte de ce

que l'Organisation devrait être dans ce monde de dangers nucléaires et de sous-développement, de difficultés énormes mais aussi de perspectives brillantes.

43. Les réalisations positives de l'Organisation ne sauraient être contestées quel que soit le scepticisme de ceux qui la critiquent. Cependant, il ne suffit pas de rendre hommage à ces réalisations, car le processus et le rythme de l'histoire vont s'accroissant, de même que l'urgence des besoins collectifs. Comme l'Organisation traduit la pression qu'exercent ces besoins collectifs et qu'elle est l'instrument conçu pour y répondre, elle ne peut les laisser atteindre le point critique d'explosion. Il faut donc continuer sans relâche à infuser une vitalité nouvelle à l'Organisation, en examinant d'abord ce qu'on aurait dû faire et ensuite ce qu'on devrait faire.

44. Il convient ici de poser certaines questions en considérant le texte même de la Charte. Pourquoi tant d'articles de la Charte n'ont-ils jamais été appliqués? Pourquoi, par exemple, l'Article 26 ne l'a-t-il pas été? Pourquoi l'Article 43 n'a-t-il jamais été traduit dans les faits, compte tenu des Articles 45, 46 et 47? Pourquoi les mesures visées aux Articles 57 et 63 n'ont-elles pas été prises et pourquoi n'a-t-on jamais voulu admettre qu'en dépit des dépenses qu'elles entraîneraient ces mesures présenteraient des avantages considérables en ce qui concerne la structure organique des institutions spécialisées existantes et de celles qu'il pourrait être opportun de créer dans l'intérêt supérieur de la collectivité? Pourquoi, d'autre part, ne nous efforçons-nous pas de rendre complètement caducs les chapitres XI, XII et XIII de la Charte grâce à la réalisation pleine et entière des objectifs qui y sont exposés?

45. Il n'y a aucune raison de garder le silence sur les causes de ces difficultés. La Charte, indépendamment des mérites considérables qui font d'elle l'instrument diplomatique le plus noble qui ait jamais été conçu par l'homme, est marquée par les circonstances historiques qui lui ont donné naissance, à savoir l'héritage de la seconde guerre mondiale. Ces circonstances en font un instrument de la politique des grandes puissances, un vestige des combats qui ont pris fin en 1945, si bien que son objectif véritable — l'établissement, dans un monde sans armes, d'une paix fondée sur la justice universelle — s'est trouvé compromis du fait de certaines imperfections inhérentes à ses origines, imperfections inévitables à l'époque mais que l'on devrait aujourd'hui corriger et surmonter. Que peut-on dire, par exemple, de l'Article 107 de la Charte aujourd'hui?

46. L'application effective de la Charte est entravée par le directoire de fait que constituent les grandes puissances. Leur action pourrait néanmoins être tenue pour constructive si elle se cantonnait dans les limites réelles et précises de la Charte. Aujourd'hui, nous sentons tous combien il est urgent de moderniser la Charte et de l'adapter aux conditions du monde contemporain, en application même des Articles 108 et 109. Il n'en reste pas moins que certaines demandes parfaitement justifiées, comme celles qui concernent l'augmentation immédiate du nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, la création éventuelle de nouveaux conseils, la mise en place d'un dispositif efficace pour le maintien de la paix, objectifs qu'approuve une majorité écrasante des Etats Membres, sont tenues en échec par ce directoire des grandes puissances qui exige que l'action des Nations Unies soit subordonnée

au jeu implacable de la politique de puissance ou qui veut apporter des solutions politiques particulières à telle ou telle question.

47. C'est ainsi que s'est créé le cercle vicieux qui a empêché la révision de la Charte, de même qu'il a empêché l'Organisation des Nations Unies d'affirmer sa présence lors des épisodes les plus marquants de la diplomatie contemporaine. N'est-il pas vrai, par exemple, que le traité interdisant les essais nucléaires a été récemment conclu à Moscou en dehors du cadre de l'Organisation?

48. Il ne fait aucun doute que, si l'on ne parvient pas à briser ce cercle vicieux et à vaincre le veto invincible avec la coopération et la bonne volonté de toutes les nations, y compris nécessairement les grandes puissances, la Charte, malgré son caractère dynamique, aura tendance à se figer. Il faut que toutes les puissances, tous les Etats Membres, tous les Etats qui ne sont pas encore membres mais qui aspirent à le devenir, que tous, en un mot, se pénétrant de ce qu'ils prétendent avoir: le désir de la paix. Il le faut si nous voulons pouvoir surmonter tous les obstacles qui barrent la voie au progrès et à la liberté des hommes, car, dans notre marche vers le progrès, nous ne sommes pas disposés à renoncer à la liberté.

49. Les données fondamentales de cette tâche importante de revitalisation de la Charte peuvent, à notre sens, se résumer comme suit:

En premier lieu, la notion de sécurité est aujourd'hui indissolublement liée à la notion de paix. Sans la paix, il ne peut y avoir en effet de sécurité pour aucune nation, quel que soit le nombre des armes nucléaires qu'elle possède et le nombre des essais qu'elle a effectués. La notion de sécurité est donc vraiment collective et elle est conditionnée par une paix désarmée collective. La Charte, fondée sur le principe de la sécurité totale et individuelle de chaque pays, doit exprimer la nouvelle réalité thermonucléaire.

En deuxième lieu, les données économiques, pratiquement absentes du Pacte de la Société des Nations à l'exception de l'alinéa 2 de l'Article 23, qui mentionnait "la liberté des communications et du transit, ainsi qu'un équitable traitement du commerce de tous les Membres de la Société", n'apparaissent, dans la Charte aussi, que sous la forme de généralisations extrêmes, encore que cela constitue un progrès vers la reconnaissance d'une responsabilité internationale pour la promotion du développement économique. Le monde contemporain, avec ses besoins urgents, exige certainement beaucoup plus que ces généralisations très vagues. Les efforts déployés ces dernières années pour établir une responsabilité internationale de ce genre doivent se matérialiser au sein de notre organisation, dont la Charte doit par conséquent exprimer avec force les nécessités d'un monde qui, pour survivre, doit faire preuve de dynamisme.

En troisième lieu, le principe de l'émancipation coloniale et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qui est inscrit dans la Charte, est à ce jour une réalité si solidement établie qu'il est nécessaire d'en accélérer l'application pratique définitive. Ce sont même les modalités de cette application qui ont créé l'Organisation que nous connaissons aujourd'hui, et la Charte, approuvée à l'origine par 51 Etats Membres signataires, s'impose aux 60 nouveaux Membres qui n'avaient jamais eu l'occasion

de faire connaître leurs vues sur les dispositions nouvelles qu'exigent les réalités du monde contemporain. On ne peut refuser plus longtemps aux 60 Etats admis depuis 1945 le droit d'exprimer leur opinion sur la nature et les objectifs de l'Organisation dont ils font partie et à laquelle ils apportent un grand élan créateur. C'est pourquoi il est indispensable de reviser la Charte pour l'adapter aux réalités de l'ère nucléaire.

50. A la Conférence de San Francisco, au cours de laquelle la structure de l'Organisation a été définie pour la première fois, le Brésil a été l'un des premiers et des plus constants défenseurs du principe de la souplesse de la Charte, soutenant que ses dispositions devraient être continuellement soumises à un processus organique de revision. C'est dans cet esprit que la délégation brésilienne avait présenté un amendement aux termes duquel l'Assemblée générale devait procéder tous les cinq ans à un examen obligatoire de la loi fondamentale de l'Organisation, afin d'y apporter toutes les modifications suggérées par l'expérience. Après avoir cité une opinion selon laquelle la revision des dispositions constitutionnelles est plus une question d'expérience que de logique, ma délégation avait poursuivi en ces termes:

"Une fois qu'une institution juridique est créée, elle finit par acquérir une vie propre. Avec suffisamment de temps, l'Organisation révélera les vertus et les défauts de sa structure, et elle indiquera elle-même les rajustements nécessaires pour lui permettre de survivre et d'apporter la paix et la justice ^{5/}."

On voit donc que l'idée d'une revision de la Charte des Nations Unies n'a rien de nouveau ni de révolutionnaire. Le principe de la nécessité d'une revision ainsi que ses modalités sont prévus par la Charte elle-même.

51. Conformément aux idées que je viens d'exprimer sur diverses questions relatives à l'organisation de notre vie collective, ma délégation restera en liaison très étroite avec toutes les autres délégations pendant la période de travail dans laquelle nous allons entrer. Sur la base de ces consultations et de ces entretiens la délégation brésilienne se réserve le droit de présenter, soit seule, soit avec d'autres Etats Membres, certains projets de résolution traduisant ces idées et répondant à une nouvelle conception de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies d'aujourd'hui. Je le répète, ce n'est pas en vain que 18 années d'histoire se sont écoulées au cours d'une époque nucléaire. Le désarmement, le développement, la décolonisation, telles sont les seules possibilités d'échapper à la mort, à la faim et à l'esclavage. Car, en tout et par-dessus tout, l'objectif essentiel est d'assurer la liberté de l'homme. En dernière analyse, l'homme n'aura rien gagné s'il perd sa liberté, c'est-à-dire la liberté de vivre, de penser et d'agir. Mon pays ne reculera devant aucun sacrifice pour assurer le progrès et le développement économique, mais il ne sacrifiera pas la liberté. Nous n'accepterons aucune idée qui comporterait la suppression de la liberté. Mais, de même que la sécurité est aujourd'hui liée à la paix, la notion de liberté est liée aux notions de progrès social et de développement économique. Nous devons faire vite car il reste peu de temps aux Nations Unies et à l'humanité.

^{5/} Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, Commission I, 24 juin 1945, vol. 6, p. 198.

52. M. PEARSON (Canada) [traduction de l'anglais]: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre élection aux hautes fonctions que vous occupez maintenant. En ma qualité d'ancien Président, je sais qu'il s'agit d'une tâche toujours astreignante, souvent difficile et parfois délicate, mais votre expérience et vos qualités personnelles nous donnent l'assurance que vous vous en acquitterez à la grande satisfaction de l'Assemblée, avec éclat pour vous-même et avec honneur pour votre pays.

53. Plusieurs années se sont écoulées depuis que j'ai eu, pour la dernière fois, l'honneur de représenter mon pays à l'Organisation des Nations Unies. Je tiens tout d'abord, à l'occasion de mon retour parmi vous, à réaffirmer que notre organisation mondiale peut compter sur l'appui énergique et constant du Canada et sur notre désir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réaliser les idéaux de sa Charte.

54. De cette tribune, je suis heureux de reconnaître de nombreux amis de longue date ainsi que d'éminents collègues, mais je me rends compte également qu'en cette année 1963 la dix-huitième session de l'Assemblée générale reflète les importants changements qui ont eu lieu dans l'Organisation depuis mon départ et qui reflètent eux-mêmes les changements survenus dans le monde. Et le moindre de ces changements n'est pas l'admission d'un grand nombre de nouveaux Etats indépendants dont les distingués représentants font maintenant profiter de leur sagesse et de leur influence les délibérations de l'Assemblée.

55. Leur présence ici nous rappelle — ce qui d'ailleurs ne devrait pas être nécessaire — qu'il ne saurait y avoir de paix et de sécurité durables dans le monde tant que les hommes ne seront pas tous libres, tant qu'ils ne jouiront pas du droit de choisir eux-mêmes leur régime politique et tant qu'ils n'auront pas le devoir d'assumer les responsabilités qui, seules, donnent un sens à la liberté.

56. Depuis 18 ans déjà, les Nations Unies s'efforcent de trouver des moyens efficaces de faire prévaloir les objectifs et les principes de la Charte. Le vaste bilan de leurs activités fait apparaître un large actif, encore que celui-ci soit limité par les craintes et les malentendus internationaux. Notre tâche demeure ce qu'elle a toujours été, à savoir de réduire et finalement de balayer ces obstacles.

57. De tous les changements survenus au cours de ces dernières années, aucun n'est plus frappant que l'apparition de nouvelles nations libres en Afrique. Ce phénomène a eu de profondes répercussions sur l'évolution politique des Nations Unies et sur la vie internationale en général. Il a également entraîné de lourdes responsabilités pour notre organisation dans de nombreux domaines d'activité. Enfin, il a fait apparaître sous un jour nouveau et dans toute leur urgence deux questions essentielles de notre temps: le colonialisme et la discrimination raciale qui, l'un et l'autre, ne l'oublions pas, peuvent se manifester sous des formes très différentes et n'ont aucun dénominateur politique commun.

58. Avec l'admission de nouveaux Etats Membres, l'Organisation des Nations Unies s'est rapprochée de son objectif d'universalité. Mais ces Etats ont également posé d'inéluctables problèmes de croissance. Ce processus de croissance et d'adaptation est nécessairement pénible. Comment pourrait-il en être autrement? Il exige de la patience, de la tolérance et

de la compréhension de la part de tous les Membres, anciens et nouveaux.

59. D'un côté, nous voyons de nouveaux Membres qui sont de petits Etats dont le développement politique, économique et social soulève de vastes problèmes. De l'autre, nous voyons des Membres plus anciens qui sont de grandes puissances aux prises avec des problèmes nouveaux, et gigantesques, dont la plupart découlent des grands progrès scientifiques et techniques qu'ils ont eux-mêmes réalisés. Ces progrès ont donné des dimensions entièrement nouvelles à la menace de guerre et même au problème de la survie de l'humanité; ils ont permis aussi l'avènement d'une ère nouvelle de progrès et d'abondance dépassant tout ce que l'humanité a réalisé jusqu'à présent. Le défi lancé à la communauté mondiale présente donc deux aspects, l'un positif, l'autre négatif.

60. Il faut résoudre le problème des armements, notamment des armements nucléaires, avant que les découvertes scientifiques ne se soustraient au contrôle de l'homme. Il faut aplanir les différences économiques et sociales qui existent entre les pays avant qu'elles ne créent un fossé infranchissable entre pays riches et pays pauvres. Il est du devoir et de l'intérêt de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies d'empêcher que cette avance rapide de la science et de la technique ne mène soit à la destruction universelle par la guerre soit à des disparités intolérables entre les nations en matière de bien-être et de progrès social. Seul un effort international constructif et concerté permettra d'éviter ces deux résultats funestes.

61. La crise congolaise, dont je voudrais dire quelques mots, a démontré une fois de plus que ces deux éléments, la sécurité et le bien-être, sont deux aspects inséparables du même problème. Le fait que les opérations au Congo aient été poursuivies malgré bien des difficultés et des obstacles atteste de façon bouleversante le courage et le dévouement de ceux qui sont au service des Nations Unies. Il témoigne également de la volonté qu'ont la majorité des Membres de ne pas permettre à l'Organisation des Nations Unies d'échouer dans sa mission au Congo. Celle-ci consistait en gros à amortir la transition de l'état de dépendance à celui d'indépendance, exemple qui pourrait à nouveau servir dans d'autres situations coloniales restant à régler.

62. La mission au Congo a soulevé sous une forme aiguë les principaux problèmes que pose aux Nations Unies le maintien de la paix: problèmes de contrôle politique, de direction, de moyens financiers et de coordination administrative. Au Congo, l'Organisation a acquis une expérience nouvelle, dont on n'a pas encore dressé tout le bilan et qui est venue s'ajouter à celle que lui avaient valu les opérations antérieures de maintien de la paix. Le Canada ne partage pas les doutes qui ont été exprimés quant à la nature et aux objectifs de cette action des Nations Unies. A notre avis, l'intervention au Congo était une épreuve que l'Organisation devait accepter et une obligation à laquelle elle ne pouvait se dérober. Nous estimons que ce type d'opérations de maintien de la paix, importantes, encore que nécessairement limitées, a désormais dépassé le stade expérimental. Nous pensons que ces opérations sont devenues une nécessité pratique dans la conduite des affaires internationales et qu'il faut les organiser comme telles.

63. L'une des tâches principales de notre organisation devrait donc consister maintenant à renforcer ses

possibilités d'action dans ce domaine, en tirant la leçon des échecs et des succès passés et en recherchant les moyens de s'acquitter plus efficacement de cette fonction à l'avenir. Sans doute y aura-t-il toujours des situations où l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas être amenée à intervenir, soit qu'une telle intervention ne relève pas de la Charte, ou soit contraire à la Charte, soit qu'elle dépasse les moyens de l'Organisation et soit de ce fait vouée à l'échec. Mais, dans d'autres circonstances, cette intervention sera importante, sinon capitale pour assurer le maintien de la paix ou empêcher de petits conflits de s'envenimer. En pareil cas, il serait certainement indispensable de faire à l'avance des plans et des préparatifs à l'échelon international, faute de quoi aucun gouvernement n'accepterait d'agir.

64. Bien entendu, je n'ignore pas que quelques Membres s'opposent catégoriquement à cette conception du maintien de la paix par les Nations Unies et soutiennent que la plupart des opérations de ce genre entreprises jusqu'alors étaient illégales. Ils voudraient nous faire croire que les passages les plus émouvants et les plus vigoureux du Préambule de la Charte ne sont que paroles creuses et que le premier objectif énoncé à l'Article premier n'a pas d'application pratique. D'autres Membres font preuve de scepticisme, d'indifférence ou de cynisme devant cet aspect de notre œuvre. Ces deux groupes traduisent des attitudes qui ont contraint l'Organisation à improviser lorsqu'elle a dû accomplir les tâches que lui imposaient les décisions de l'Assemblée ou du Conseil de sécurité. Ceux qui ont obligé l'Organisation à agir ainsi à la hâte sont souvent les premiers à la critiquer lorsque les résultats obtenus sont incohérents, tardifs ou insuffisants.

65. Dans un discours récent — je crois que c'était à l'Université Harvard — le Secrétaire général a souligné l'intérêt qu'il y aurait à ce que les "pays prévoient dans leurs plans militaires nationaux la création de contingents appropriés qui pourraient être mis avec un court préavis à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, ce qui réduirait la part de l'improvisation dans les cas d'urgence" ^{6/}.

66. Je pense que nous devrions donner dès maintenant notre approbation à cet appel en appliquant ces dispositions dont la nécessité s'impose de plus en plus et notamment en créant une petite équipe de planification composée d'experts militaires qui fourniraient au Secrétaire général les conseils et l'assistance dont il a besoin pour organiser les opérations d'urgence de maintien de la paix.

67. Les gouvernements peuvent également améliorer les arrangements qu'ils prennent pour participer à ces opérations. Mon pays, pour sa part, maintient actuellement des forces entraînées et équipées à cette fin, qui, avec un court préavis, peuvent être au service de l'Organisation des Nations Unies dans n'importe quel endroit du monde. Pour le cas où nous serions appelés à faire davantage à l'avenir, nous avons récemment donné au Secrétariat des renseignements détaillés sur le genre d'assistance que nous pourrions fournir le plus rapidement en réponse à des demandes futures.

68. Dans cette œuvre de maintien de la paix, nous avons coopéré avec de nombreux Etats et nous sommes intervenus en de nombreux endroits fort éloignés du

^{6/} Discours prononcé le 13 juin 1963 devant la Harvard Alumni Association à Cambridge (Massachusetts).

Canada; au Cachemire, en Palestine, à Gaza et au Sinaï, au Liban, au Congo, en Nouvelle-Guinée occidentale et au Yémen. Chaque situation a posé des problèmes particuliers et a appelé des solutions particulières, mais, dans tous les cas, nous avons tiré la leçon de notre expérience, à savoir qu'il est important de procéder à une préparation et à une organisation préalables, dans le cadre de notre dispositif national comme dans celui de l'Organisation internationale. Nous serions heureux de partager notre expérience avec ceux qui, par le passé, ont participé à nos côtés à des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix, de même qu'avec ceux qui voudraient y participer à l'avenir. Nous proposons à cette fin que les gouvernements intéressés étudient les problèmes et les techniques concernant ces opérations. Cela pourrait permettre ultérieurement une mise en commun des ressources disponibles et la création, d'une manière coordonnée, de forces collectives entraînées et équipées pour le service des Nations Unies en vue de répondre à toute demande future d'opération de maintien de la paix ou d'action de police sous le drapeau bleu de l'Organisation mondiale et à la requête de celle-ci. Les Etats Membres scandinaves ont donné l'exemple en créant un contingent nordique mixte destiné aux opérations de police et aux tâches de pacification des Nations Unies. Je pense que nous devrions maintenant nous efforcer de réaliser de nouveaux progrès dans cette voie, et mon pays serait fier de prendre des initiatives à cette fin.

69. D'autres questions fondamentales se posent à propos de l'Organisation des Nations Unies: réforme constitutionnelle, organisation et administration, financement et procédure. J'estime qu'il faut procéder à un nouvel examen complet de certaines questions de base, comme celle de la réforme de la Charte, qui ont été reléguées à l'arrière-plan parce que la tension persistante des relations internationales faisait craindre qu'elles ne recélassent les germes de frictions nouvelles. Je ne propose pas à l'Assemblée de décider que la Charte doit être révisée dès maintenant pour subir des modifications et des réformes radicales. Naturellement, cela ne serait pas possible et ne serait peut-être pas souhaitable en ce moment. Mais je suggère qu'au cours de cette session nous nous efforcions résolument d'aborder certains problèmes que nous avons évités jusqu'ici, afin que l'Organisation des Nations Unies puisse agir avec plus d'efficacité dans les différents domaines de sa compétence.

70. J'ai déjà mentionné la nécessité d'une représentation appropriée et équilibrée dans les principaux organes des Nations Unies. Depuis que le nombre des Membres a commencé à augmenter en 1955, nous avons reconnu qu'il fallait modifier et élargir un peu la composition des conseils et du Secrétariat pour tenir compte des changements intervenus dans la répartition géographique des Etats Membres. Pour être pleinement efficaces, les rouages et la structure de l'Organisation des Nations Unies doivent dûment refléter la composition actuelle, sans faire une place excessive à aucun élément particulier, qu'il s'agisse de la puissance militaire ou industrielle, de la population, de la contribution financière, des aspects politiques ou de considérations ethniques ou géographiques.

71. A cette fin, je pense qu'il conviendrait d'élargir le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pour mieux en équilibrer la composition. Ne limitons pas cependant notre intérêt à la question de

représentations. Intéressons-nous davantage encore aux pouvoirs et aux fonctions.

72. Je songe en particulier au Conseil de sécurité. Depuis quelques années, pour des raisons que nous comprenons tous, les résultats qu'il a permis d'obtenir sont allés en diminuant. Nous en connaissons tous la cause principale, à savoir l'absence d'unanimité essentielle des grandes puissances. Cette unanimité fait encore défaut; mais, cette année, pour la première fois depuis la fin de la guerre, nous pouvons peut-être commencer à espérer que l'amélioration des relations politiques entre les grandes puissances permettra de rendre au Conseil de sécurité les hautes fonctions exécutives qu'il était destiné à remplir.

73. Nous pourrions examiner également comment modifier les fonctions du Conseil pour en faire un instrument plus efficace de l'action politique des Nations Unies. De fait, le moment est peut-être venu de charger le Conseil de sécurité d'exercer une surveillance constante sur toutes les affaires de l'Organisation, à peu près comme le font les Conseils exécutifs des institutions spécialisées.

74. Si l'on donnait au Conseil de sécurité élargi une composition bien équilibrée, avec des sauvegardes suffisantes quant au droit de vote, il pourrait fort bien devenir le principal centre de décisions politiques pour les questions exigeant des mesures d'urgence. Il pourrait s'occuper de beaucoup de questions qui surchargent maintenant l'ordre du jour de toutes les sessions de l'Assemblée générale. Il pourrait siéger presque à longueur d'année, ce qui permettrait de réduire dans d'énormes proportions les dépenses excessives de temps et d'énergie qu'entraînent actuellement les sessions de l'Assemblée.

75. On pourrait envisager encore un autre changement. L'Organisation des Nations Unies restera nécessairement la tribune mondiale centrale pour les délibérations et les recommandations internationales relatives à toute une série de questions. D'autre part, il existe déjà des groupements régionaux d'Etats, en Europe, en Afrique et en Amérique latine. On peut concevoir que de nouveaux groupements se constituent. Le temps est peut-être proche où il faudra coordonner plus étroitement les activités de ces groupements régionaux avec celles de l'Organisation des Nations Unies. Dans l'évolution de l'Organisation, on peut envisager un stade où des assemblées régionales seraient chargées de régler des problèmes régionaux, soit en recherchant des solutions locales, soit en préparant un examen plus large de la part de toutes les Nations Unies.

76. Quelles que soient les réorganisations destinées à la rendre plus efficace, l'Organisation des Nations Unies ne pourra jamais fonctionner de façon satisfaisante si elle n'a pas les ressources financières voulues. Loin de les posséder, elle traverse une crise financière. On a trouvé des expédients pour la surmonter provisoirement, mais le problème fondamental, qui provient en grande partie du refus opposé par certains Etats de payer leur quote-part des dépenses de maintien de la paix qu'ils n'approuvent pas, reste entier. Je connais les explications que les Etats Membres intéressés ont données de leur attitude négative. Cependant, la plupart des arguments qu'ils avancent n'ont guère de rapport avec le fond de la question, qui est le suivant: si les Nations Unies décident, conformément à la procédure légale établie, d'entreprendre des opérations de maintien de la

paix, les frais doivent en être supportés collectivement par tous les Etats Membres, selon le barème de répartition fixé par l'Assemblée. Il n'y a certainement aucune autre méthode acceptable. Si nous ne donnons pas à l'Organisation l'appui financier dont elle a besoin pour remplir ses obligations, son existence même sera compromise. En particulier, les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées en matière d'assistance économique et sociale risquent de devoir être abandonnés.

77. Le premier souci des Nations Unies est, je le sais, de préserver la paix. Si nous échouons sur ce point, la courageuse expérience tentée par l'humanité aura tout entière échoué, et la chute sera définitive. Mais, ne le cédant en importance qu'au maintien de la paix, l'objectif majeur de la politique internationale d'aujourd'hui doit être d'élever le niveau de vie de tous les peuples du monde et de leur permettre de mener une existence meilleure. Dans ce domaine, le rôle de l'Organisation des Nations Unies est nécessairement limité, mais, si nous le désirons et si nous le voulons vraiment, ce rôle peut revêtir une importance profonde et durable.

78. L'expérience met de plus en plus en évidence le rôle central et l'urgence inéluctable des questions économiques et sociales en cette période à laquelle on a donné à juste titre le nom de "Décennie du développement". Pour l'instant, nous nous occupons tout particulièrement dans ce domaine de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de laquelle le Canada a, au Comité préparatoire, l'honneur d'être représenté.

79. Les problèmes du développement économique et ceux de l'expansion commerciale sont fondamentalement les mêmes, mais l'objet du développement est l'élévation des revenus réels, qui doit donner l'impulsion principale à l'expansion du commerce. La hausse des revenus dans un pays n'entraîne toutefois pas automatiquement l'amélioration des possibilités d'échange. A longue échéance, il faut qu'elle soit liée à une augmentation des recettes d'exportation. Si importants soient-ils, les programmes d'assistance ne constituent qu'un moyen de faire la soudure jusqu'au moment où les recettes d'exportation augmentent.

80. Pour cette raison et pour bien d'autres encore, nous devons tous ici faire tout ce qui est notre pouvoir pour que la conférence économique de l'an prochain soit couronnée de succès. De toute évidence, cette conférence s'occupera de proposer des moyens pratiques d'accroître et de stabiliser les recettes que les pays peu développés tirent de l'exportation des produits primaires. Il est à peine moins important d'élargir pour tous les pays la possibilité d'obtenir des recettes accrues du commerce des produits manufacturés. A cet effet, comme l'a déjà souligné le premier orateur de ce débat, il faut réduire les entraves au commerce et prendre en conséquence les mesures qui pourront être nécessaires pour améliorer les arrangements monétaires internationaux et réduire les risques de difficultés de balance des paiements que courent tant de pays.

81. Dans la structure complexe de l'économie mondiale d'aujourd'hui, commerce et assistance sont étroitement liés. Quel qu'en soit le montant, aucune assistance n'assurera un développement permanent et stable si elle ne s'accompagne de moyens croissants d'augmenter les exportations. Aussi, tous les

Membres de l'Organisation des Nations Unies — que leur économie soit développée ou en voie de développement — ont-ils un intérêt commun à promouvoir une aide mutuelle et une coopération économique dont tous tireront profit. Le succès de ces efforts et d'autres efforts du même genre indispensables à la paix et la prospérité du monde dépendra en grande partie de la possibilité de soustraire dans toute la mesure possible la coopération économique et technique aux controverses politiques.

82. Les institutions spécialisées, les commissions techniques et régionales et les autres organismes chargés des problèmes économiques et sociaux devraient avoir la possibilité de consacrer tous leurs efforts aux tâches particulières pour l'accomplissement desquelles ils ont été créés. Récemment, leurs travaux ont été perturbés et retardés par l'intrusion des questions politiques controversées. Certains ont tenté d'atteindre des objectifs politiques au détriment des avantages économiques et sociaux que permettrait d'obtenir l'exécution vigoureuse des programmes techniques.

83. J'estime que les institutions spécialisées et les autres organismes techniques des Nations Unies devraient laisser les questions politiques aux organes qui furent expressément conçus pour les débats et les décisions politiques, à savoir l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Si les institutions spécialisées pouvaient accepter un moratoire sur la controverse politique, elles seraient en mesure de poursuivre leurs tâches pratiques d'assistance coopérative, et j'ai tout lieu de penser que les pays en voie de développement en seraient les premiers bénéficiaires.

84. Certains Membres, directement et immédiatement intéressés par des questions politiques mettant en jeu les droits de l'homme et les libertés fondamentales, croient sincèrement et même passionnément devoir exposer leur cause en tous lieux et en toutes circonstances. Nous pouvons parfaitement comprendre la profondeur des sentiments que suscitent les questions raciales et coloniales, sans accepter pour autant comme souhaitables toutes les méthodes proposées pour les régler.

85. La Charte n'exige pas et n'autorise même pas l'application de sanctions comme l'expulsion contre un Membre de l'Organisation des Nations Unies pour la simple raison que celui-ci suit une politique, comme l'apartheid, que les autres jugent répugnante et dégradante. Même si l'on fait entièrement abstraction des arguments pratiques et juridiques contre une mesure de ce genre prise par un vote à la majorité des voix, on peut se demander où une telle politique nous mènerait. Il peut y avoir et il y a effectivement d'autres gouvernements représentés dans notre organisation qui suivent une politique et qui appliquent les méthodes que beaucoup d'autres Membres considèrent comme discriminatoires et attentatoires aux droits de l'homme. Faudra-t-il que ces membres interviennent à l'Assemblée pour faire appliquer des sanctions extrêmes, comme l'expulsion? J'espère bien que non.

86. L'objectif fondamental de notre organisation devrait être de réunir les pays dans un système international aussi universel qu'il est en notre pouvoir, et c'est peut-être pour cette raison que nous devrions nous efforcer d'augmenter le nombre des Membres et non de le réduire.

87. Aujourd'hui, le monde qui nous entoure est plein d'incertitudes et de dangers dus à toute une

série de questions préoccupantes qui n'ont pas été résolues. Beaucoup de ces questions ne figurent pas à notre ordre du jour. Certaines peuvent ne plus se prêter à un examen à l'Organisation des Nations Unies et ce sont les parties le plus directement intéressées qui sauront le mieux les résoudre, du moins pour le moment. En abordant les affaires internationales l'Organisation des Nations Unies doit tenir compte des réalités de la politique mondiale, qui, dans certains cas, rendent des négociations directes préférables à son intervention.

88. Il y a cependant certaines questions qui relèvent directement de la compétence de cette assemblée. Ce sont de vieilles questions comme le désarmement, et surtout le désarmement nucléaire, la suppression de la discrimination raciale, la liberté pour les peuples qui ne l'ont jamais eue et pour d'autres qui l'ont perdue. Chaque année apporte aussi des questions prioritaires dont l'Organisation doit s'occuper, et toutes soulèvent ce problème de la plus grande urgence: comment l'action collective que les Nations Unies entreprennent en cas de crise internationale peut-elle le mieux s'insérer dans la structure des affaires mondiales?

89. Nous devons sans tarder trouver la bonne réponse à cette question, car le temps pourrait nous manquer. La plupart des Membres reconnaissent la valeur éprouvée de l'Organisation des Nations Unies et veulent que celle-ci poursuive son existence et joue un rôle important dans notre monde, mais il y a des indices de déclin et d'aggravation que nous serions stupides de négliger et qui peuvent menacer l'utilité future de l'Organisation, voire son existence même.

90. Heureusement, toutefois, il existe aussi maintenant des indices d'une amélioration des rapports entre les superpuissances qui pourrait donner à l'Organisation des Nations Unies de nouveaux espoirs et de nouvelles possibilités. Il y a un peu plus de bienveillance et un peu moins d'amertume, et la guerre froide est un peu moins glacée. L'Organisation des Nations Unies est, entre autres choses, un miroir politique exceptionnel, qui reflète, souvent en les grossissant, parfois en les déformant, les rêves et les angoisses de l'homme. Qu'apportera la dix-huitième session de l'Assemblée générale?

91. Le tableau pourrait être plus brillant, mais l'impression de crise et de heurt n'est plus aussi accablante que naguère. Il existe un contraste encourageant entre le climat international à l'ouverture de la présente session et celui qui avait assombri la dernière ou l'avant-dernière Assemblée.

92. Je sais qu'aucune des grandes questions n'a été résolue. Il y a périodiquement des tensions à Berlin et aux environs, au Laos et au Viet-Nam, dans certaines parties de l'Afrique, le long de la frontière sino-indienne, au Moyen-Orient, aux Antilles et ailleurs. Cependant, il semble qu'il y ait maintenant davantage une volonté, un désir plus marqué, de rechercher des règlements pacifiques aux problèmes difficiles. Peut-être cette amélioration disparaîtra-t-elle dès l'instant qu'on essaiera d'agir, mais elle existe maintenant et nous devrions en tirer pleinement parti.

93. La preuve la plus frappante, comme le représentant du Brésil l'a déjà dit, en est le récent traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, conclu entre les trois puissances nucléaires et auquel plus de 90 Etats ont ensuite adhéré. En soi, ce traité

est déjà d'une immense valeur parce qu'il met fin à la pollution d'une atmosphère sans laquelle toute vie serait impossible sur notre planète. Mais il faut aller au-delà de la lettre. Le traité a en effet montré que les grandes puissances ont pu s'entendre sur un point important malgré les craintes et les tensions de la guerre froide. Le soupir universel de soulagement qui a suivi ce traité a été dû non seulement à la cessation de la pollution atmosphérique, si importante pourtant, mais encore aux espoirs d'un progrès nouveau vers la paix. En particulier, le moment a semblé se rapprocher où la longue déception des négociations sur le désarmement pourra céder la place à des mesures d'accord positives, la priorité étant donnée au désarmement atomique.

94. Il serait intolérable que nos espoirs de mesures positives visant à dissiper la crainte d'une destruction universelle soient une fois encore déçus. Je ne puis croire que cela arrive. Je ne puis croire qu'on ne puisse trouver de solutions raisonnables aux problèmes des relations de 700 millions de Chinois avec leurs voisins ou à ceux de l'Allemagne divisée, de la Corée divisée, du Viet-Nam divisé. Je n'accepte pas le maintien du mur de Berlin comme symbole d'un monde divisé. Je rejette la théorie qu'Arabes et Juifs doivent être à jamais ennemis. Je ne crois pas que la destinée de Cuba soit d'être définitivement détachée de ses anciens amis et des voisins de l'hémisphère occidental, ni que blancs et non-blancs doivent rester indéfiniment hostiles en Afrique à cause de politiques raciales mauvaises et vouées à l'échec.

95. Je ne prétends pas qu'il existe de solutions faciles et rapides à ces problèmes. Il n'y en a jamais eu. Mais il existe une atmosphère meilleure où l'on peut commencer à rechercher ces solutions avec sincérité et ténacité. Dans cette recherche, je le répète, l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle utile, mais à condition de mettre de l'ordre dans sa maison. Elle n'est pas le seul instrument de coopération internationale. Elle ne possède pas d'autorité supranationale. Elle ne remplace ni la politique étrangère nationale, ni la diplomatie bilatérale. La Charte reconnaît à juste titre qu'il existe d'autres moyens pacifiques de résoudre les différends, les accords collectifs régionaux et limités en dehors de l'Organisation des Nations Unies, mais compatibles avec ses principes auxquels les Etats Membres peuvent recourir et auxquels ils recourent effectivement. Il reste que seule l'Organisation des Nations Unies est à notre service à tous. Elle réunit la seule assemblée mondiale capable de protéger et de faire progresser les droits, les libertés et le bien-être de l'homme, la seule à diminuer et à supprimer les causes de conflit. Elle peut nous sortir du désert de l'après-guerre et nous mener jusqu'aux verts pâturages d'une paix créatrice et sûre. Elle le peut, mais il dépend de nous qu'elle joue ce rôle important et s'acquitte de ses grandes responsabilités. Un échec de l'Organisation est aussi celui des gouvernements qui en sont Membres. De même, son succès est celui de tous les honnêtes gens du monde entier.

96. Nous avons maintenant 18 ans. C'était l'âge de la Société des Nations en 1938, l'année des concessions, de l'inconscience, de la défaillance du cœur et des nerfs. La dix-huitième année des Nations Unies s'ouvre dans un climat de plus grand espoir. Nous pouvons en faire le commencement de la fin de la situation actuelle où l'homme peut communiquer avec un engin spatial situé à des millions de kilomètres de distance, mais non pas avec un autre

homme qu'il guette à travers un rideau de crainte et de suspicion.

97. Peu avant sa mort prématurée et si regrettée, Albert Camus écrivait en substance: comme la guerre atomique ôterait à l'avenir toute signification, elle nous donne une complète liberté d'action. Nous n'avons rien à perdre, sinon tout. Allons donc de l'avant.

98. Moi aussi, je dis donc: allons de l'avant. Cette assemblée est celle des grandes possibilités. Nous pouvons, si nous le voulons, en faire l'Assemblée de l'action pour la paix.

99. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies commence ses travaux dans un climat plus propice que celui dans lequel se sont déroulées bien des sessions précédentes. On peut dire qu'à la dix-huitième session de l'Assemblée notre nef, en levant l'ancre, a pour elle une brise favorable, bien que faible encore.

100. Si cette brise favorable s'est levée, c'est grâce à deux événements survenus depuis la clôture de la dernière session, à savoir le dénouement de la crise dans la région des Caraïbes, et la conclusion du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Il est difficile de surestimer l'influence de ces événements sur la politique des Etats et sur l'opinion publique. La crise de la région des Caraïbes a démontré à tous ceux qui ne se refusent pas à regarder la réalité en face à quel point la conjoncture internationale actuelle est encore grosse de dangers. Ce fut là un tournant très brusque dans la vie internationale. Mais, si l'on a réussi à surmonter la crise c'est en faisant preuve de retenue et en choisissant bien les moyens visant à conjurer la guerre. Les engagements que l'on connaît pris par l'Union soviétique et les Etats-Unis, fondés sur l'entente des parties intéressées, ont permis de résoudre la crise internationale la plus dangereuse que l'on ait connue depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

101. L'autre événement survenu dans les relations internationales, beaucoup moins brusque celui-là, a été la conclusion du traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires.

102. Aussi peut-on voir aujourd'hui plus nettement les nouvelles lignes qu'il faut encore enlever d'assaut, afin d'assurer une nouvelle détente internationale et de diminuer le danger de déclenchement de conflits armés.

103. C'est pourquoi, si la session actuelle de l'Assemblée doit, par son œuvre, satisfaire les espoirs des peuples, il lui faut savoir tirer logiquement la leçon de ces deux événements. La leçon essentielle, c'est que la seule politique qui réponde aux intérêts des peuples est celle de la détente internationale et du renforcement de la paix, si par le mot de "paix" on entend non pas une expression retentissante, mais des actes concrets et des accords véritables visant à améliorer les relations entre Etats.

104. La deuxième conclusion, non moins importante, est que, si dorénavant on peut éviter que ne surgisse une situation dans laquelle la tension dans telle ou telle partie du monde n'en arrive pas au point d'ébullition, menaçant ainsi d'aboutir à un conflit direct entre les grandes puissances, il est indispensable d'éliminer les causes d'une telle tension et avant tout de ne tolérer aucune ingérence dans les affaires intérieures d'autres

Etats, ce qu'impose d'ailleurs la Charte des Nations Unies à tous les Membres de l'Organisation.

105. Aujourd'hui les peuples du monde perçoivent encore plus clairement le grand danger impliqué par la politique de la "guerre froide", et ils donnent à savoir qu'il vaut mieux s'engager sur la voie du renforcement de la paix — même si les débuts de cette action doivent être lents — au lieu de piétiner sur place et de regarder avec indifférence s'accroître la menace de guerre. Mais comment éliminer entièrement cette menace et comment, dans les relations internationales, s'engager, en forçant le pas, sur les voies d'un avenir sans guerre? A cette question, le Gouvernement soviétique fournit une réponse claire: les voies qui mènent vers ce but sont marquées au coin de la coexistence pacifique des Etats à régimes sociaux différents.

106. Depuis l'époque de V. I. Lénine, le grand fondateur de l'Etat soviétique, l'Union soviétique n'a jamais cessé d'affirmer la nécessité, dans les relations internationales, de soutenir le principe de la coexistence pacifique de deux systèmes sociaux: celui du socialisme et celui du capitalisme. Le chef du Gouvernement soviétique, M. Khrouchtchev, a dévoilé, on ne peut plus amplement et de manière convaincante dans ses discours, notamment ceux qu'il a prononcés dans l'enceinte de l'Organisation des Nations Unies, l'importance de la coexistence pacifique, surtout à l'âge de l'énergie nucléaire et de la conquête de l'espace. L'importance de cette politique, qui répond aux intérêts de chaque Etat aussi bien qu'à ceux de l'humanité dans son ensemble, devient chaque année plus évidente du fait de la capacité destructrice sans précédent des moyens de guerre modernes et du fait que l'on prend de plus en plus conscience des conséquences désastreuses qu'une guerre nucléaire entraînerait pour les peuples.

107. Il y a 20 ans, devant les villes en ruines et les villages incendiés, accablé de douleur à la perte des siens, chacun s'imaginait qu'on avait atteint les limites extrêmes des malheurs engendrés par la guerre. Or chacun sait aujourd'hui qu'il existe une arme dont une seule unité dépasse, et de plusieurs fois, en puissance explosive celle de tous les engins de guerre utilisés non seulement au cours de la seconde guerre mondiale, mais au cours de toute l'histoire de l'humanité. Et nous savons également qu'il s'en faut de beaucoup que les bombes atomiques et à hydrogène se comptent par unités, mais que leur nombre augmente constamment. Chacun comprend que la seule alternative à la coexistence pacifique est la guerre d'extermination. Et cela suffit pour obliger tous ceux qui ont à cœur l'avenir des peuples à se ranger résolument sous le drapeau de la lutte pour la paix, en repoussant avec fermeté tous les efforts tentés pour donner au concept de coexistence pacifique un sens en opposition avec cette grande idée humanitaire.

108. De par la nature même de leur régime social, pour les pays socialistes, rechercher des conquêtes, recourir à la force pour propager leurs idéaux, ou souhaiter la guerre, tout cela est aussi contre nature que pour l'ouvrier de souhaiter voir anéanti ce qu'il a créé par son travail, pour le laboureur de souhaiter la ruine de ses semailles.

109. Il nous semble que de nombreuses personnalités officielles de l'Occident comprennent, elles aussi, que défendre leur propre idéal de l'organisation de la société en démontrant les avantages de ce système

par la conquête des cœurs et des esprits des gens est une chose, mais que tout autre chose est d'édifier les relations entre Etats ayant des principes idéologiques opposés en imposant ses idéaux par le recours aux armes.

110. Certes, nous, les représentants des pays socialistes, avons mené et continuerons à mener une lutte implacable pour faire triompher les idéaux du socialisme et du communisme. Nous n'accepterons pas de compromis dans le domaine idéologique pas plus que nous n'exigerons, sous la menace des armes, que nos adversaires idéologiques renoncent à leurs propres thèses. C'est pour autre chose que nous lançons notre appel. Dans la lutte entre les deux conceptions du monde, les armes doivent être non pas des divisions de soldats, mais des légions de livres, non pas des bombes nucléaires, mais une productivité accrue et une plus juste répartition des moyens de subsistance parmi les hommes. A l'âge de l'arme thermonucléaire, le progrès et la guerre mondiale sont — pour reprendre les termes du grand poète russe Pouchkine — aussi incompatibles que le génie et le crime.

111. Quant à savoir quelles opinions et quels idéaux remporteront en fin de compte la victoire dans tel ou tel pays, et par quels moyens ce résultat sera atteint, nous, communistes, nous répondons sans ambages: c'est au peuple, et uniquement au peuple de chaque pays, qu'il appartient de déterminer sa destinée et de décider quel régime lui convient davantage. Les Soviétiques sont inébranlablement convaincus que l'exemple de l'Union soviétique, et des autres pays qui édifient le socialisme et le communisme, persuade et persuadera toujours de plus en plus les peuples que c'est là précisément le régime qui offre à l'homme le plus de possibilités pour voir s'épanouir ses capacités, pour garantir une libération totale de l'exploitation et de l'oppression.

112. Cependant, cela ne revient pas à imposer son système à d'autres Etats, mais à instaurer une compétition pacifique, une compétition fondée sur l'exemple et la force de persuasion, sur une émulation qui exclut entièrement l'emploi de la force pour affirmer ses opinions. Le Gouvernement soviétique a la plus ferme conviction que c'est précisément sur cette base que doivent être établies les relations entre Etats.

113. Durant 46 ans déjà — c'est-à-dire depuis les premiers jours de la formation de l'Etat soviétique — et même auparavant, depuis les origines premières du marxisme en tant que conception mondiale, des flots de calomnies se déversent constamment sur les partisans de la transformation de la société sur des bases socialistes. Quelles accusations n'a-t-on pas lancées contre eux du haut de diverses tribunes, grandes et petites! Et, bien que la vie ait révélé chaque fois l'indigence d'esprit de ceux qui s'efforçaient de noircir les idéaux du socialisme, la même chose se répète lustre après lustre.

114. Et c'est encore ainsi que l'on accueille même les initiatives en matière internationale dont l'utilité a été universellement reconnue et auxquelles les grandes puissances occidentales participent avec l'Union soviétique. Nous ne sommes manifestement pas les seuls à avoir observé le fait, par exemple, que la discussion du traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires s'est accompagnée, dans certaines institutions tenues pour sérieuses, de déclara-

tions belliqueuses et d'attaques à grand bruit contre l'Union soviétique, contre sa politique étrangère.

115. A tous ceux qui continuent de nous attribuer des intentions étrangères à la politique des pays socialistes, nous répondons: non, ce sont les sociétés où l'esclavagiste opprime l'esclave, le grand propriétaire le serf, et le capitaliste l'ouvrier, qui ont créé et, comme dans une course par relais, transmis cet étalon, cette unité de comparaison des rapports entre les Etats, où c'est la force, et non la persuasion, qui résout les divergences idéologiques, et où les hétérodoxes sont convertis par le fer et par le feu.

116. Et ne venez pas nous dire que nous utilisons cette même unité de comparaison! Nous avons mis en train une course nouvelle où les participants — les pays du socialisme et les pays du capitalisme — concurrents sur les pistes de l'histoire, peuvent entretenir entre eux des rapports pacifiques.

117. Il n'est pas rare, en Occident, d'entendre raisonner à peu près ainsi: certes il faut bon gré mal gré coexister avec un Etat appartenant à un autre système social si cet Etat est puissant et bien armé. Il vaut mieux coexister avec lui tant bien que mal sans pousser les choses jusqu'à un conflit armé puisque aussi bien dans un tel conflit on aurait tout à perdre et rien à gagner. Mais, dès qu'il s'agit de la coexistence pacifique d'une grande puissance capitaliste avec un petit pays qui, par surcroît, est situé près de ses frontières, la tendance à suivre la politique de coexistence pacifique diminue considérablement, et l'on voit apparaître les méthodes depuis longtemps révolues du "diktat" et du chantage.

118. Ce sont là des méthodes dangereuses, très dangereuses pour la cause de la paix. Elles sont dangereuses partout où l'on essaie d'y recourir. Et, à présent, il n'est certes pas superflu de le souligner. Le Gouvernement soviétique le fait dans l'espoir que personne désormais ne cherchera plus à changer par la force le régime d'un autre pays, fût-ce un petit pays, et que tous les Etats observeront strictement le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

119. S'employant à fabriquer les machines et les appareils les plus complexes, à cultiver les champs et les jardins, à construire des centrales électriques et des barrages, à installer des canaux et des oléoducs, le peuple soviétique veut vivre en paix avec tous les pays et tous les peuples. Le plan septennal de développement de l'économie nationale que notre pays est en train de réaliser avec succès, les tâches à long terme de développement économique de l'URSS au cours des deux prochaines décennies, exposées dans le programme du parti communiste de l'Union soviétique, tout cela traduit, en chiffres et en tâches de production, la politique et les plans d'une édification pacifique. Ce sont des plans de paix.

120. Mais que personne ne confonde la haine du peuple soviétique pour la guerre avec la non-résistance aux intrigues des agresseurs, avec un pacifisme bêtant! Notre peuple a maintes fois prouvé, sur les champs de bataille, et sa ténacité et sa volonté inébranlable de vaincre. Notre peuple a la main bonne, généreuse, mais forte et dure, la main du travailleur capable de mettre à bas tout agresseur qui oserait attaquer les frontières de notre patrie. Le peuple soviétique a su défendre son honneur et sa liberté, lorsqu'il a dû lutter, pendant les années de guerre civile, et de l'intervention mili-

taire étrangère à laquelle ont pris part 14 pays. Il a cassé les reins à l'Allemagne hitlérienne et réduit en poudre sa machine de guerre. Et si les noms de ceux qui ont mis en branle cette machine de guerre sont à jamais maudits, si on ne les rappelle que pour comparer les plans criminels de préparation d'une nouvelle guerre avec les événements d'il y a plus de 20 ans, c'est aussi avant tout le mérite du peuple soviétique d'avoir porté sur ses épaules le fardeau principal de la lutte contre les envahisseurs fascistes. Et si notre peuple doit défendre à nouveau ses réalisations socialistes, sa liberté et l'indépendance de ses amis et alliés, sa main ne tremblera pas.

121. L'Union soviétique se tient constamment aux côtés de ceux qui, les armes à la main, assurent leur défense contre les agressions dirigées contre eux, de ceux qui, au mépris affiché envers leurs droits, à l'oppression coloniale, répondent par la lutte pour leur libération et leur indépendance nationale. Et nombreux sont les peuples qui savent, par leur propre expérience, que dans les heures difficiles de leur histoire ils peuvent toujours compter sur le ferme appui de l'Union soviétique.

122. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce que les rangs des partisans de la politique de coexistence pacifique deviennent chaque année plus nombreux, et cette politique porte déjà ses fruits. Le résultat principal en est évident pour tous: les peuples n'entendent plus ni les salves de fusées ni les explosions de bombes nucléaires, et leur espoir grandit dans un avenir sans guerre.

123. Ce n'est pas par hasard que les esprits les plus perspicaces du monde capitaliste, parmi lesquels on compte des hommes d'Etat, des personnalités publiques, des hommes d'affaires, des savants et des militaires se prononcent de plus en plus souvent en faveur de la politique de coexistence pacifique des deux systèmes sociaux, le capitalisme et le socialisme.

124. Voici donc l'appel que le Gouvernement soviétique lance à tous les gouvernements: édifions les rapports entre Etats de façon telle que les différends internationaux soient réglés non plus sur le champ de bataille mais à la table des négociations, qu'aucun Etat ne puisse employer la force contre un autre Etat dont l'ordre intérieur ne lui convient pas. Entendons-nous donc sur une coopération plus étroite, notamment sur l'élargissement des liens économiques et commerciaux, qui sont la base la plus solide du développement des relations politiques entre Etats, et sur l'extension des échanges culturels.

125. Il n'est déjà plus possible maintenant de se représenter la vie internationale sans l'objectif clair et concret qui a été fixé le 18 septembre 1959 du haut de cette tribune. Ce jour-là, M. Khrouchtchev, chef du Gouvernement soviétique, a présenté un programme de désarmement général et complet sous strict contrôle international [799^e séance]. Si les Etats occidentaux avaient, eux aussi, appuyé cet appel par des actes, peut-être ne resterait-il aujourd'hui qu'à déployer quelques efforts complémentaires pour éliminer définitivement du monde les vestiges de l'appareil militaire des Etats. Et, si un accord sur le désarmement n'a pas encore été réalisé jusqu'ici, la responsabilité n'en incombe pas à l'Union soviétique.

126. Nous avons de notre côté présenté un projet d'accord assurant la solution de ce problème dans l'intérêt de tous les Etats. En vue de rapprocher les

positions, l'Union soviétique a consenti à faire plusieurs pas importants pour aller à la rencontre des puissances occidentales en acceptant de laisser à la disposition de l'URSS et des Etats-Unis, jusqu'à la fin de la deuxième étape, une quantité limitée de fusées, en acceptant la proposition américaine sur la réduction en pourcentage des armements et forces armées de type classique, en acceptant de prolonger le délai de réalisation du désarmement général et complet.

127. Cependant, il se trouve que, pour résoudre avec succès le problème du désarmement, il ne suffit pas de faire valoir d'excellentes propositions et de prendre des mesures raisonnables favorisant le rapprochement des positions des parties. De telles propositions existent déjà et des mesures de ce genre ont été prises. Mais voyons donc quel est le bilan d'un an et demi de travaux du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement. Tout d'abord, on ne s'est pas privé de donner des assurances sur l'attachement des gouvernements membres du Comité à l'idée du désarmement général et complet. Bon nombre d'éloges ont été décernés aussi à l'adresse du programme de désarmement général et complet soumis à l'examen du Comité. Mais à peine avait-on entrepris de concilier les engagements concrets des parties que les Etats occidentaux, dont dépend dans une large mesure la réalisation du désarmement, se sont mis à parler un tout autre langage.

128. Au lieu d'une discussion sérieuse autour de la table des négociations, les discours ont commencé à jaillir; et, si ces discours cachent quelque chose, ce ne peut être que la répugnance des puissances occidentales à accepter un désarmement véritable. Si l'on me permet d'employer cette métaphore je dirais qu'à Genève il y a deux sources: l'une, la vraie, jaillit du lac Léman, et l'autre de la salle de conférence du Comité des dix-huit. A cette deuxième différence près que les Suisses, gens économes, n'ouvrent pas sans nécessité le jet d'eau du lac Léman, tandis que le flot de discours au Comité des dix-huit coule presque sans arrêt. Certes, c'est là de l'ironie, mais une ironie amère. Or il s'agit du problème qui inquiète le plus l'humanité et qui ne peut pas manquer de l'inquiéter: réussira-t-on à arrêter la course aux armements et lui faire rebrousser chemin ou bien continuera-t-elle indéfiniment à paver le chemin vers le gouffre?

129. L'Union soviétique n'a pas ménagé et ne ménagera pas ses efforts pour ouvrir les yeux des gens sur le danger d'une continuation de la course aux armements et pour démontrer les immenses avantages d'un monde désarmé.

130. Animé du désir de consolider le succès obtenu grâce à la conclusion du traité interdisant les essais d'armes nucléaires et de provoquer un revirement dans les pourparlers sur le désarmement, le Gouvernement soviétique présente la proposition suivante: convoquer, lors du premier trimestre ou du premier semestre de l'année 1964, une conférence des Etats membres du Comité des dix-huit puissances, avec la participation des dirigeants au sommet. De l'avis du Gouvernement soviétique, il conviendrait d'examiner, à cette conférence, tant la question du désarmement général et complet que celle des diverses mesures propres à atténuer encore davantage la tension internationale.

131. S'il est vrai — et il en est bien ainsi — que la course aux armements monte en spirale, il est

d'autant plus nécessaire que les efforts visant à l'arrêter suivent, eux aussi, une spirale encore plus prononcée, qu'ils gagnent de vitesse la course aux armements, qu'ils lui dressent des obstacles, qu'ils sapent les bases et l'annihilent entièrement pour finir. C'est à ce but que répond la proposition du Gouvernement soviétique en vue d'une réunion au sommet du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement.

132. Une telle conférence pourrait être convoquée n'importe où comme cela conviendrait aux participants. Le Gouvernement soviétique, pour sa part, serait prêt à accueillir, pour la tenue d'une telle conférence, les chefs des gouvernements et des Etats membres du Comité, à Moscou, capitale de l'Union soviétique, si une telle proposition leur agréait.

133. Le Gouvernement soviétique formule encore une autre proposition afin, pour sa part, de contribuer au maximum au succès des négociations sur le désarmement.

134. Comme tous les représentants ici présents s'en souviennent assurément, à la dernière session de l'Assemblée générale, le Gouvernement soviétique a donné son accord pour qu'en détruisant, à la première étape, les moyens de lancement et vecteurs d'armes nucléaires on fasse exception pour une quantité strictement limitée et fixée d'un commun accord de fusées avec engins nucléaires laissées uniquement à la disposition de l'URSS et des Etats-Unis et cela sur leurs propres territoires. On envisageait alors de conserver ces engins jusqu'à la fin de la deuxième étape du désarmement, après quoi l'arme nucléaire devrait être détruite.

135. Quelle est la raison qui a motivé cette décision de l'Union soviétique? Cette raison, c'est qu'au cours des pourparlers les représentants des puissances occidentales et, au premier chef, les Etats-Unis, ont manifesté des appréhensions: ils disaient que, pendant le processus du désarmement, alors que toutes les armes ne seraient pas encore détruites, quelqu'un pourrait brusquement se livrer à une agression. Ne vaudrait-il pas mieux, dans cette éventualité, laisser en réserve une certaine quantité de fusées avec engins nucléaires? Le Gouvernement soviétique estime que ces appréhensions sont, en somme, artificielles. Néanmoins, désireux de faciliter l'élaboration d'un accord sur le désarmement, il a formulé, à la dernière session de l'Assemblée, une proposition qui aurait dû, semble-t-il, rassurer les puissances occidentales.

136. On nous a répondu: oui, le "parapluie nucléaire", c'est une bonne chose, mais il ne suffit guère de le garder uniquement au cours des deux premières étapes du désarmement; ne vaut-il pas mieux réaliser aussi sous sa protection l'étape finale du désarmement? Tant qu'il ne s'agit que de cela et si le maintien, aux mains de l'URSS et des Etats-Unis, d'un nombre limité de fusées avec engins nucléaires ouvre de meilleures perspectives pour le succès des négociations, eh bien! l'Union soviétique est prête à consentir à faire encore un pas de plus à la rencontre des puissances occidentales, dans l'espoir que l'on trouvera ainsi une issue à l'impasse actuelle.

137. Le Gouvernement soviétique se déclare disposé à donner son accord pour qu'un nombre limité de fusées intercontinentales, de fusées antifusées et de fusées de défense aérienne restent à la disposition de l'URSS et des Etats-Unis, sur leur propre territoire, non seule-

ment jusqu'à la fin de la deuxième étape mais aussi jusqu'à la fin de la troisième étape, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de tout le processus du désarmement général et complet. C'est pourquoi nous proposons que, lors de la liquidation, à la deuxième étape, de toutes les armes nucléaires, on fasse exception pour les têtes nucléaires de fusées qui seraient conservées jusqu'à la fin de la troisième étape. A la fin de cette étape, on détruirait les fusées conservées par les deux parties, y compris leurs têtes nucléaires. Dès le début de la deuxième étape serait établi un contrôle sur les fusées ainsi conservées de même que sur leurs têtes nucléaires.

138. Si l'URSS et les Etats-Unis conservent une quantité limitée de fusées, le problème de la confiance dans le processus du désarmement se trouvera résolu, quand bien même les sceptiques de l'Occident qui ne savent qu'inventer pour dresser des obstacles sur la voie du désarmement feraient preuve de la plus grande méfiance à cet égard. Nous espérons que nos partenaires aux négociations étudieront la nouvelle proposition du Gouvernement soviétique avec la volonté de parvenir à un accord.

139. Le Gouvernement soviétique se refuse à admettre que les hommes soient incapables de résoudre le problème du désarmement, et il rejette la thèse qui veut que le désir de tuer, d'incendier, de se battre soit inné dans l'homme, ainsi que le prétendent souvent les adversaires du désarmement. Malheureusement certains hommes d'Etat occidentaux se font fréquemment l'écho de ces thèses, et cela à la table même des négociations à Genève.

140. Si, par la pensée, nous pratiquons une sorte de coupe géologique dans l'histoire de l'humanité, notre imagination verrait apparaître de multiples couches d'armements et les cimetières de centaines de millions d'hommes victimes de ces armes. A mesure que les générations disparaissent l'une après l'autre de la scène de l'histoire, les armes qui avaient été les leur disparaissent elles aussi dans le passé et cédaient chaque fois la place à des armes toujours plus puissantes et plus destructrices. Mais les Etats socialistes rejettent la conception fataliste comme quoi les guerres ne seraient que des cataclysmes naturels.

141. Pour que les Etats désarment on devra certes déployer d'immenses efforts et il faudra avant tout que les gouvernements et les hommes d'Etat aient la volonté d'atteindre cet objectif. S'il est vrai que l'esprit et la main de l'homme ont créé les armes, il est d'autant plus vrai qu'ils peuvent aussi les détruire.

142. Quelle que soit la minutie que l'on apporte à évaluer le montant des budgets militaires des Etats, il est impossible, pensons-nous, de mesurer exactement l'immensité des ressources jetées par la fenêtre du fait de la course aux armements. De même que la fission de l'atome libère une force gigantesque, le désarmement libérera lui aussi une part colossale de l'énergie humaine et des ressources qui pourraient être consacrées alors au développement de l'économie, de la science, de la culture, de l'éducation, de la santé publique et du bien-être de tous les peuples.

143. A la dernière session de l'Assemblée générale, le Gouvernement soviétique a fait une proposition sur un programme économique de désarmement, et il a déposé un projet de déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite

du désarmement^{2/}. L'accueil fait à notre proposition nous confirme dans la conviction que les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont le devoir d'appuyer activement l'élaboration de ce programme.

144. Nous ne cachons pas qu'un désarmement, et à fortiori le désarmement général et complet, serait profitable à notre peuple, aux peuples des pays socialistes. Nous pensons et nous sommes persuadés que le désarmement rendrait aussi un service inappréciable aux pays qui viennent de s'engager dans la voie d'un développement indépendant et qui se consacrent à édifier leur économie nationale. Enfin, le désarmement serait non moins avantageux pour les Etats qui ravivent actuellement la course aux armements.

145. Tous ceux qui prendront la parole du haut de cette tribune se prononceront très certainement en faveur du désarmement. Mais nul n'ignore que de semblables interventions se trouvent parfois en contradiction flagrante avec les actes des gouvernements au nom desquels elles sont faites.

146. Si regrettable que cela puisse être, nous devons reconnaître qu'il existe un désaccord immense entre la grandeur et la noblesse de la tâche qu'est le désarmement général et complet et le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la solution du problème qu'elle pose. Cette vérité, si désagréable soit-elle, n'en est pas moins un fait.

147. N'est-ce pas un crime devant le monde, devant les peuples, que d'observer avec indifférence l'incroyable rapidité à laquelle s'accumulent des armes en comparaison desquelles tous les moyens de destruction utilisés dans le passé paraissent des jeux d'enfants? Or les budgets militaires sur la réduction desquels l'Union soviétique et les autres pays socialistes insistent toujours aujourd'hui sont examinés et approuvés sous les yeux de tous les gouvernements, de tous les parlements. Ce ne sont pas des entités politiques abstraites qui les approuvent, mais des êtres humains dont les noms se lisent sur les bulletins de vote et qui reçoivent les suffrages de ceux contre lesquels sont forgées ces armes qui, en cas de guerre, viendraient les écraser de toute leur puissance.

148. Qui devrait avant tout élever la voix contre cette situation monstrueuse quand, chaque année, chaque jour même, on lubrifie toujours plus abondamment l'appareil de guerre des Etats au moyen de crédits extorqués aux populations sous formes d'impôt? Avouez que l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas être la dernière à le faire si elle s'acquittait véritablement de son rôle de gardienne de la paix. Malheureusement elle ne l'a pas fait jusqu'ici. Personne ne pourrait jamais décharger l'Organisation des Nations Unies de sa lourde responsabilité pour tous les malheurs qui s'abattaient sur les peuples si on laissait se déclencher une nouvelle guerre.

149. Nous voudrions que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se soucient plus gravement de la situation qui s'est créée dans les négociations sur le désarmement et interprètent cela comme un signal d'alarme.

150. Ceux qui veulent la paix ne peuvent redouter le progrès de la cause du désarmement; ils devraient au contraire s'efforcer de trouver un langage commun avec l'Union soviétique, avec les autres pays socialistes, avec tous les champions du désarmement.

151. Telle est l'image que l'on doit garder devant les yeux au cours de l'examen du problème du désarmement à l'Organisation des Nations Unies. C'est ainsi que nous comprenons la tâche impartie à l'Organisation en matière de désarmement. C'est ainsi que nous évaluons les moyens et les possibilités qui s'offrent pour résoudre l'un des problèmes majeurs — la réalisation du désarmement général et complet.

152. Ce sont ces mêmes objectifs profondément humanitaires — assurer la coexistence pacifique des Etats et prévenir le danger d'un conflit armé — qui déterminent également l'attitude du Gouvernement soviétique face au problème du renforcement de la sécurité en Europe.

153. C'est en Europe qu'ont pris naissance les deux guerres mondiales. C'est le coup de feu de Sarajevo qui a provoqué les multiples échos des canons et des mitrailleuses sur les fronts de la première guerre mondiale. Préparée par une politique de revanche et par la soif des conquêtes, la provocation des hitlériens, à la frontière germano-polonaise, a déclenché le cliquetis des chars de combat et le vrombissement des bombardiers en piqué sur presque tous les continents que les opérations militaires ont sillonnées au cours de la seconde guerre mondiale.

154. Si, dans le passé, les guerres nées en Europe ont débuté par des conflits entre des Etats qui n'étaient pas nécessairement les plus puissants, de nos jours la situation est devenue beaucoup plus complexe. Au centre de l'Europe les troupes des deux principaux groupements militaires et politiques — comprenant les forces armées de toutes les puissances nucléaires — se trouvent directement en contact. Ce fait seul recèle un grand danger: il suffit d'une étincelle pour que les puissances en viennent à échanger des coups avec des armes d'une force destructrice sans précédent.

155. Indépendamment de la question de savoir quels sont les plans nourris sur les bords du Rhin et dans quelle mesure les revanchards de l'Allemagne occidentale se rendent compte des conséquences qu'aurait pour eux-mêmes le déclenchement d'une guerre de fusées nucléaires, je le répète, même indépendamment de ces considérations le danger d'une nouvelle conflagration armée subsiste et subsistera tant que le trait final n'aura pas été tracé sur la seconde guerre mondiale. Aussi longtemps que les frontières qui ont été créées en Europe, notamment la frontière entre les deux Etats allemands, n'auront pas été consacrées sur le plan juridique par la signature d'un traité de paix, aussi longtemps qu'en Allemagne occidentale une propagande effrénée sera menée en faveur de la révision des résultats de la victoire sur l'Allemagne hitlérienne, en faveur d'un remaniement de la carte politique de l'Europe, le spectre d'une nouvelle guerre continuera à se profiler au seuil de chaque maison, car forcer les frontières, cela signifie la guerre.

156. Le maintien, à Berlin-Ouest, près de 20 ans après la fin de la seconde guerre mondiale, d'un régime d'occupation revient en quelque sorte à verser des engrais sur ce sol politique de l'Allemagne occidentale, où croissent et prospèrent l'esprit de revanche et les idées militaristes qui diffèrent fort peu de ce qui animait l'Allemagne hitlérienne à la veille de la seconde guerre mondiale.

157. L'une des causes essentielles de la tension qui règne actuellement en Europe est que le Gouverne-

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Annexes, points 33 et 94 de l'ordre du jour, document A/C.2/L.646.

ment de la République fédérale d'Allemagne, en torpillant de toutes les manières possibles l'affaire du règlement pacifique du problème allemand, poursuit en même temps une politique hostile à l'égard de l'autre Etat allemand — la République démocratique allemande. Tous les moyens lui sont bons pour arriver directement ou indirectement à faire appuyer ses prétentions dangereuses pour la cause de la paix par tous ceux qui auraient tendance à s'accommoder du chantage de Bonn. De ce fait la tension qui existe, par la faute de l'Allemagne occidentale, dans ses rapports avec la République démocratique allemande a gagné les relations internationales en général, les relations entre les principaux groupements militaires des puissances, et les relations entre les grandes puissances. Et c'est là précisément ce qui réjouit les dirigeants de la République fédérale d'Allemagne imbus d'idées de revanche qui, de toute évidence, misent sur le conflit qu'ils voudraient provoquer entre les grandes puissances.

158. Le Gouvernement du chancelier Adenauer s'est acquis depuis longtemps une réputation bien établie; d'où que vienne une proposition propre à amener une détente internationale, Bonn cherche inmanquablement à mettre des bâtons dans les roues et à empêcher qu'elle ne soit mise en œuvre.

159. Prenons la proposition prévoyant le retrait ou tout au moins la réduction des forces étrangères stationnées au centre de l'Europe. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne est contre.

160. Prenons l'idée de la conclusion d'un pacte de non-agression entre l'OTAN et l'Organisation du traité de Varsovie, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne est encore contre.

161. Prenons la proposition de la Pologne en vue de la création, au centre de l'Europe, d'une zone dénucléarisée, appuyée d'abord par la Tchécoslovaquie et la République démocratique allemande et ensuite par un grand nombre d'autres Etats, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne est de nouveau contre.

162. Mais, lorsqu'il s'agit de mesures qui aggravent la tension internationale, de l'élaboration de plans en vue de la création de forces "multilatérales" ou "multinationales" de l'OTAN, ouvrant à la Bundeswehr l'accès aux armes nucléaires, alors le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne devance tout le monde, il devance même ses alliés de l'OTAN dont la mentalité est la plus proche de la sienne.

163. La République fédérale d'Allemagne est peut-être l'Etat auquel le Gouvernement soviétique a adressé le plus grand nombre de propositions visant à améliorer les relations existantes sur la base des principes de bon voisinage. Nous soulignons constamment combien il est nécessaire que la République fédérale d'Allemagne, au même titre que la République démocratique allemande et Berlin-Ouest — après sa transformation en ville libre — participe activement à la vie internationale, apporte sa contribution au développement de la coopération internationale et à la consolidation de la paix. Ce que nous avons toujours combattu et que nous combattons toujours, c'est la politique militariste et revancharde actuelle de l'Allemagne occidentale, les tentatives qu'elle fait pour envenimer les relations entre les Etats et pour empêcher la réalisation d'une entente sur les principaux problèmes internationaux.

164. Seuls ceux qui ne veulent ni le règlement pacifique du problème allemand ni la réunification de l'Allemagne peuvent affirmer, comme le fait le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, que ce ne sont pas les deux Etats allemands existants, mais une Allemagne unie, et inexistante au reste, qui doit signer le traité de paix allemand.

165. On comprend qu'après que le Gouvernement de la République démocratique allemande a pris des mesures de défense sur sa frontière avec Berlin-Ouest la question de la conclusion d'un traité de paix allemand — si l'on se place du point de vue des intérêts immédiats des pays socialistes — ne se pose déjà plus comme avant la mise en œuvre de ces mesures de défense. Mais, si l'on songe à l'intérêt vital qu'il y a à assurer la paix et la sécurité en Europe, la nécessité de conclure un traité de paix allemand conserve toute son actualité.

166. Observer avec indifférence l'instabilité actuelle de l'Europe due à l'absence d'un règlement pacifique de la question allemande équivaldrait presque à mettre sans plus les mains en l'air en face des revanchards et des militaristes de l'Allemagne occidentale. Nous ne pouvons certes pas parler au nom de nos anciens alliés de la coalition antihitlérienne. Quant à l'Union soviétique, son point de vue, c'est que ce ne sont pas les pays membres de cette coalition mais l'Allemagne hitlérienne qui a signé l'acte de capitulation inconditionnelle et que les puissances de la coalition antihitlérienne ont proclamé que leur but commun était d'extirper le militarisme allemand et le nazisme et d'adopter toutes les mesures pour que le militarisme allemand ne menace plus jamais ses voisins, ni le maintien de la paix dans le monde entier.

167. L'Union soviétique veillera à assurer comme il convient sa propre sécurité et celle des autres Etats qui, eux aussi, poursuivent une politique visant à extirper les vestiges de la seconde guerre mondiale et à renforcer la paix en Europe par la conclusion d'un traité de paix allemand. Elle ne permettra pas aux militaristes allemands de pousser impunément l'Europe vers l'abîme et, s'ils brandissent à nouveau leurs armes sur le monde, elle prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir sa sécurité et maintenir la paix en Europe.

168. D'ailleurs il est dans l'intérêt même du peuple allemand que les milieux qui déterminent la politique de la République fédérale d'Allemagne ne traitent pas les avertissements lancés maintes fois par le Gouvernement soviétique avec la légèreté dont les dirigeants de l'Allemagne hitlérienne ont fait preuve lorsqu'ils ont lancé des millions d'Allemands dans l'enfer de la guerre. Ce n'est pas dans les canons ni dans les bombes que réside l'avenir du peuple allemand. Non, c'est dans les usines, dans les chantiers et dans le travail des champs; c'est seulement dans une politique de paix, dont l'exemple est montré par l'autre Etat allemand — la République démocratique allemande —, que les Allemands, de part et d'autre de l'Elbe, trouveront un avenir meilleur.

169. Il ne plaft pas à tous, aujourd'hui, que, sur les ruines du Reich hitlérien écrasé, soient nés deux Etats allemands souverains, dont l'un est socialiste. Mais ceux mêmes qui ne comprennent pas maintenant toute la signification historique de ce fait seront amenés à reconnaître — nous en sommes certains — que la République démocratique allemande constitue

un bastion sûr contre une agression au centre de l'Europe.

Le Gouvernement soviétique estime nécessaire souligner de nouveau, du haut de la tribune de l'Organisation des Nations Unies, que le maintien en Europe des restes de la seconde guerre mondiale constitue une grave menace à la paix; c'est pourquoi la conclusion du traité de paix allemand répond aux intérêts de tous les Etats et de tous les peuples.

171. Les tenailles de la guerre froide dans lesquelles, de nombreuses années durant, les peuples avaient été comprimés se sont dans une certaine mesure desserrées à la suite de la signature du traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, et les peuples ont respiré plus librement. Comme résultat immédiat de ce traité, les retombées radio-actives, néfastes pour la santé de l'homme, ne contamineront plus l'atmosphère, l'eau et l'espace extra-atmosphérique; ce résultat à lui seul prouve que des Etats ayant des régimes sociaux différents, des idéologies différentes et souvent des opinions opposées sur bien des aspects de la vie internationale ont trouvé en eux la force d'accomplir cet acte de véritable humanité. Néanmoins, si l'on envisage la conclusion de ce traité dans une large perspective historique, du point de vue des tâches qui doivent présider aux activités de l'Organisation des Nations Unies et contribuer notamment, par tous les moyens, à consolider la paix et à écarter la menace d'une guerre, le traité interdisant les essais d'armes nucléaires ne constitue à dire vrai qu'un début; mais c'est un bon début.

172. Chacun comprend que la cessation des essais nucléaires dans les trois milieux ne signifie pas encore la fin de la course aux armements; en soi, cette mesure ne diminue donc pas pour autant le danger de guerre. Mais les peuples désirent avoir des garanties solides quant à leur sécurité et ils ne peuvent se satisfaire du seul traité interdisant les essais nucléaires. C'est pourquoi le Gouvernement soviétique estime que les possibilités plus favorables nées de la conclusion de ce traité doivent être exploitées au maximum pour résoudre d'autres problèmes internationaux venus à maturité.

173. L'Assemblée générale ne remplirait pas son devoir envers les peuples et ne justifierait pas les espoirs placés en elle si, de son côté, elle n'invitait pas les gouvernements de tous les Etats du monde à tirer parti de cette situation plus favorable pour aboutir à une entente sur d'autres mesures destinées à provoquer la détente internationale. Il est indubitable que la réalisation de telles mesures contribuerait à son tour à la solution du problème du désarmement général et complet.

174. Plusieurs mesures qui peuvent se rapporter aussi bien au désarmement qu'à la garantie de la sécurité européenne ont en même temps une grande importance internationale. Ces mesures sont bien connues, et le Gouvernement soviétique les a citées plus d'une fois. Ce sont: la conclusion d'un pacte de non-agression entre les Etats parties au pacte de Varsovie et les pays appartenant au bloc de l'Atlantique nord; des mesures tendant à empêcher une attaque par surprise et celles concernant la réduction des forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne et en République démocratique allemande; des mesures relatives à la réduction des budgets militaires et à la création de zones dénucléarisées dans différentes régions du monde.

175. Ce serait une lourde faute de penser, on ne sait pourquoi, que, du moment que l'Union soviétique et les pays socialistes font telle ou telle proposition en vue de la détente internationale — par exemple la proposition d'un pacte de non-agression —, c'est parce que cela est plus avantageux pour eux que pour les puissances occidentales. Non, la mise en œuvre de ces propositions servirait, dans une mesure identique — au milligramme près —, l'intérêt de tous les pays, y compris un accroissement de la confiance internationale et adoucira à nouveau le climat international. Certains, ne considérant que leurs intérêts étroits, veulent que les peuples continuent à vivre en s'observant depuis les tranchées de la "guerre froide", à travers les fentes de visée de chars, les hausses de fusils et les périscopes de sous-marins. Eh bien! ce sont seulement ceux-là qui peuvent voir dans ces propositions quelque préjudice pour eux-mêmes. Quant à nous, nous réprouvons ce point de vue militariste.

176. Tout homme, où qu'il vive, sous le soleil tropical ou exposé au souffle de l'aquilon, dans une grande ville ou dans un hameau perdu, ressent une inquiétude particulière devant tout ce qui augmente la probabilité d'une guerre avec emploi des armes nucléaires.

177. Jusqu'à ces derniers temps, on pouvait avoir l'impression que l'arme nucléaire était sous le coup d'une sorte de "tabou", que les Etats ne se résoudraient pas à conclure un accord à ce sujet. L'importance de la conclusion du traité interdisant les essais d'armes nucléaires réside, entre autres, dans le fait que, pour la première fois, un accord international traite d'un domaine relatif à l'arme nucléaire.

178. Quelles sont, de l'avis de l'Union soviétique, les mesures qui, avant même la destruction complète des armes nucléaires et la liquidation de leurs stocks, pourront avoir une importance positive quant à la réduction du danger de déclenchement d'une guerre avec emploi de ces armes?

179. L'une de ces mesures pourrait être la conclusion d'un accord international approprié relatif à la non-dissémination des armes nucléaires. L'obstacle principal à un tel accord est constitué par les plans qui, par le truchement des alliances militaires de puissances occidentales, visent à faire participer, à la possession des armes nucléaires, des Etats qui n'en disposent pas encore, en particulier, à l'Allemagne de l'Ouest.

180. En tant que puissance possédant l'arme nucléaire, l'Union soviétique est prête à apporter sa contribution à la solution des problèmes liés à la création de zones dénucléarisées dans différentes régions du monde. L'Union soviétique est prête à donner, conjointement avec les puissances occidentales, toutes les garanties nécessaires pour exclure de la sphère d'utilisation de l'arme nucléaire les zones dénucléarisées qui feraient l'objet d'accords régionaux ou les pays isolés qui déclareraient leurs territoires zones dénucléarisées.

181. Ces dernières années, l'humanité s'est enrichie de grandes découvertes dont il est difficile, pour le moment, d'apprécier à leur juste valeur les remarquables conséquences. Pour la première fois, l'homme a pu s'arracher à la terre et tracer avec assurance des chemins dans l'univers. C'est avec admiration que l'humanité salue les noms des pionniers des vols

cosmiques et, notamment, celui de la première femme cosmonaute, Valentina Terechkova. On a commencé à se rendre maître de ces espaces vierges, mais ce ne sont encore que les premiers pas.

182. L'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique travaillent avec persévérance pour résoudre, dans ce domaine, des problèmes encore plus complexes et plus séduisants. Les peuples sont en droit d'attendre que ce milieu nouveau où l'homme vient de pénétrer — l'immensité cosmique — ne fournisse jamais un autre champ d'opérations pour la guerre, la destruction et la mort. Tournés vers les lointains stellaires, les regards des hommes sont pleins de l'espoir que la conquête du cosmos ne servira que des desseins pacifiques.

183. Le traité de Moscou a interdit les essais nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Une autre question vient maintenant à l'ordre du jour.

184. Prêt dès à présent à prendre des mesures propres à prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et désireux de créer les conditions les meilleures pour l'utilisation et la conquête de cet espace pour le bien de tous les peuples, le Gouvernement soviétique estime nécessaire de s'entendre avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour interdire la mise sur orbite d'objets portant des armes nucléaires.

185. Nous savons que le Gouvernement des Etats-Unis est également favorable à la solution de ce problème. Nous comptons qu'un échange de vues relatif à l'interdiction de mise sur orbite de l'arme nucléaire sera poursuivi de façon bilatérale entre les Gouvernements de l'Union soviétique et des Etats-Unis. Il serait excellent d'aboutir à une entente et de conclure un accord sur ce problème important. C'est ce que le Gouvernement soviétique est prêt à faire.

186. L'Organisation des Nations Unies peut hautement se féliciter du fait que c'est dans cette salle qu'a été adoptée la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. L'appel solennel, figurant dans la Déclaration, pour que l'on mette un terme au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, immédiatement et sans réserve, a été entendu dans les régions les plus éloignées du globe. Pour les peuples coloniaux, cette déclaration est devenue un jalon dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance.

187. Récemment encore, sur la carte politique d'Afrique et d'Asie prédominaient trois ou quatre couleurs correspondant à celles de quelques Etats occidentaux. Aujourd'hui, dans la grande majorité des anciennes possessions coloniales flottent les étendards nationaux des Etats indépendants.

188. Les succès obtenus par le mouvement de libération nationale sont grands, mais les buts proposés par la Déclaration ne sont pas encore complètement atteints. Les populations des colonies portugaises de l'Angola, de la Guinée et du Mozambique mènent une lutte dure et acharnée pour conquérir leur liberté. La population africaine de la République d'Afrique du Sud est en ébullition. On voit s'étendre le juste combat des peuples d'autres territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance. Actuellement, plus de 50 millions d'hommes languissent sous le joug colonial.

189. C'est pourquoi le problème de la liquidation du colonialisme est parmi ceux qui doivent être au centre

des travaux de la présente session de l'Assemblée générale. Il est du devoir de l'Assemblée d'élaborer et d'intégrer, en s'appuyant sur la Déclaration, des solutions susceptibles de favoriser la liquidation sans délai des régimes coloniaux sur les territoires où ils subsistent encore.

190. La liquidation du colonialisme ne s'achève pas dès que sont détruites les enceintes fortifiées de l'esclavage érigées autour de pays et de peuples entiers. Les régimes coloniaux en arrivent à leur terme, mais on constate encore l'existence d'un système de rapports politiques, économiques et militaires inégaux entre les anciennes puissances coloniales et les pays libérés. Des personnalités politiques occidentales elles-mêmes sont contraintes d'avouer que la prétendue "assistance" fournie par ces puissances aux pays sous-développés ne souffre aucune comparaison avec le montant des bénéfices qu'elles retirent de ces pays. Le chef du parti travailliste du Royaume-Uni, M. H. Wilson, a constaté récemment que toutes les dépenses des puissances occidentales à titre d'"assistance" aux pays sous-développés au cours des 10 dernières années ont été, par la suite de la baisse des prix des matières premières, compensées avec usure par la réduction des gains que les pays sous-développés ont retirés de leurs exportations. Or, il est permis de penser que les Anglais savent compter et sont compétents lorsqu'il s'agit de profits ou de pertes.

191. En 1965, l'Organisation des Nations Unies fêtera son 20ème anniversaire. C'est pour l'Organisation des Nations Unies un point d'honneur de tout faire pour qu'à la date de cet anniversaire le honteux système du colonialisme ait entièrement disparu de la terre et que tous les peuples, grands ou petits, en Afrique, en Asie, ou en Amérique latine, soient libres et indépendants.

192. Tout ce qui renforce les assises de la paix accroît l'activité vitale de l'Organisation des Nations Unies, augmente sa contribution à l'élargissement de la coopération internationale. Au contraire, les flambées de "guerre froide" paralysent cette organisation, l'empêchent de se hausser au niveau des exigences de notre époque, des exigences des peuples.

193. Il faut, à ce propos, très clairement souligner que la violation, qui se répète d'année en année, des droits de la Chine, l'un des membres permanents du Conseil de sécurité et l'un des Etats fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, porte un grand préjudice à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et diminue sa capacité de s'acquitter des tâches qui sont les siennes. C'est le Gouvernement de la République populaire de Chine, et ce gouvernement seul, qui représente la Chine dans l'arène internationale; seul le Gouvernement de la République populaire de Chine peut parler au nom de la Chine au sein de l'Organisation des Nations Unies. L'Union soviétique estime, aujourd'hui comme hier, qu'il est indispensable de rétablir sans délai la République populaire de Chine dans ses droits à l'Organisation des Nations Unies et d'expulser de l'Organisation le représentant de la clique de Tchong Kai-shek puisqu'il ne représente personne. Taïwan constitue une partie intégrante de la République populaire de Chine, et la clique de Tchong Kai-shek qui s'y est installée ne se maintient que grâce aux baïonnettes étrangères. Chacun comprend que le jour viendra du triomphe inévitable de la vérité et du droit et que Taïwan sera réunie à la République populaire de Chine.

194. Le Gouvernement soviétique a déjà déclaré à maintes reprises que le perfectionnement de la structure de l'Organisation des Nations Unies, qui actuellement ne donne absolument pas satisfaction, est d'une grande importance pour l'amélioration de l'activité de l'Organisation. Notre attitude à ce sujet ayant été exposée à plusieurs reprises, il n'est pas nécessaire d'y revenir. Néanmoins cette question devra être réglée tôt ou tard, si nous avons bien l'intention de respecter les règles élémentaires de la justice et non pas de les bafouer.

195. Quelle que soit la bigarrure des intérêts des Etats, la ligne générale de l'évolution des événements internationaux est clairement tracée. Elle est là où se rencontrent les deux tendances opposées de la politique internationale, l'une visant à réduire la tension internationale et l'autre visant à la maintenir, voire à l'accentuer.

196. Plus s'accumulent les armes nucléaires et plus nuis semblent ceux qui ne veulent pas les détruire.

197. Plus on s'enfonce profondément dans les mines et sous la surface des mers à la recherche d'abris pour et contre les fusées, plus le danger qui menace l'humanité devient manifeste.

198. Plus s'étend le champ des préparatifs d'une guerre nucléaire, plus se rétrécit le cercle des Etats prêts à accepter cette situation.

199. Plus se gonflent les budgets militaires, plus les peuples se rendent compte de leurs besoins et de la nécessité de se débarrasser du fardeau des armements.

200. Plus les partisans de la course aux armements et de la montée en spirale de la tension internationale gonflent leur voix pour faire des discours belliqueux, plus ils se condamnent à l'isolement et plus il faut leur riposter vigoureusement.

201. Au contraire, une éclaircie, si faible soit-elle, sur l'horizon international allume une lueur d'espoir dans les yeux de milliards d'êtres humains. Un succès, même modeste, à la table des négociations provoque un vaste et juste appui.

202. Il y a deux mois, les représentants des trois puissances, de puissances qui ont combattu du même côté au cours de la plus grande des guerres, se sont rencontrés à Moscou pour élaborer un accord sur une question pressante de la vie internationale. Les appréciations divergeaient quant aux résultats possibles de cette rencontre. Il y avait des sceptiques, il y avait également des hommes qui fondaient sur cette rencontre certains espoirs. Qu'ont donc montré les pourparlers des Gouvernements de l'Union soviétique, des Etats-Unis et du Royaume-Uni qui eurent lieu à Moscou? Ils ont montré qu'il n'y a pas de mur infranchissable entre une situation mondiale complexe et, à

de nombreux égards, dangereuse et une entente susceptible d'améliorer cette situation. Ils ont montré que, si une appréciation réaliste des intérêts mutuels prend le dessus, l'accord est du domaine des réalités. Si la conclusion du traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires fournit une leçon, c'est, avant tout, qu'il est possible aux grandes puissances, et à l'ensemble des Etats d'aller de l'avant sur des sentiers peut-être sinueux et accidentés, mais d'avancer malgré tout dans une direction juste vers la consolidation de la paix.

203. Le peuple soviétique rejette catégoriquement la notion, antiscientifique dans son essence, de l'inévitabilité d'une nouvelle guerre. C'est là une conception de condamnés d'avance. Comment pourrait-elle enthousiasmer les hommes? Si les hommes se laissent gagner par l'idée qu'ils n'est plus pour eux d'avenir, qu'ils n'ont devant eux qu'un abîme impossible à éviter, à quoi bon vivre, à quoi bon consacrer à la cause de la création et du progrès leur labeur, leurs connaissances et leur curiosité d'esprit? Comment serait-il possible, dans cette perspective, de mobiliser des peuples pour la lutte contre le militarisme, contre la course aux armements? Non, cette philosophie n'est pas la nôtre, cette conception n'est pas la nôtre: elle est contraire aux intérêts vitaux des peuples et nous la rejettons.

204. La négation du caractère fatal de la guerre, la possibilité de l'exclure, à tout jamais, de la vie en société, la possibilité de conjurer une nouvelle guerre mondiale, d'empêcher son déclenchement — telles sont précisément les idées et conclusions qui constituent le fondement du programme du parti communiste de l'Union soviétique. Le socialisme, le communisme, avec leur conception optimiste et profondément humaniste du monde, sont, de par leur nature même, indissolublement liés à la paix. La foi dans la force même des peuples, une vue optimiste de leur avenir renforcent la volonté et multiplient les forces de tous ceux qui ne veulent pas d'une catastrophe militaire, qui voient dans le jour qui se lève non pas le crépuscule de l'histoire humaine, mais l'aurore d'un meilleur avenir pour les peuples.

205. La brise favorable qui accompagne les initiatives en faveur de la détente internationale et dont le souffle est maintenant senti par les peuples peut communiquer une nouvelle énergie aux efforts accomplis pour consolider la paix, pour libérer la génération actuelle et les générations futures des désastres de la guerre. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent avoir la certitude que l'Union soviétique continuera de mettre toute son influence de grande puissance et toute son autorité internationale au service de la paix entre les peuples.

La séance est levée à 13 h 30.